



PORTRAIT DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU MILIEU MUNICIPAL DU QUÉBEC

ÉTAT DE SITUATION, MARS 2023

Remerciements

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation remercie Juste Rajaonson et Pénélope Régnier-Sakamoto du département d'études urbaines et touristiques de l'Université du Québec à Montréal pour leur contribution à la collecte de données.

Ce document a été réalisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Il est publié en version électronique à l'adresse suivante : www.mamh.gouv.qc.ca.

ISBN : 978-2-550-94146-0 (PDF)

Dépôt légal — 2023

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Tous droits réservés. La reproduction de ce document par quelque procédé que ce soit et sa traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2023

Table des matières

Lexique	7
Faits saillants	9
Municipalités locales	10
Municipalités régionales de comté (MRC)	10
1. Mise en contexte	11
1.1 Mandat	11
1.2 Cadre législatif et administratif	11
1.3 Démarches municipales de développement durable	11
1.4 Participation des organismes municipaux aux enquêtes sur les démarches en développement durable depuis 2012	12
1.5 Objectifs poursuivis par le Portrait	13
2. Méthodologie	14
2.1 Territoire visé par le Portrait	14
Municipalités locales	14
Municipalités régionales de comté (MRC)	14
Deux territoires métropolitains : Montréal et Québec	15
2.2 Sources des données	15
2.3 Analyse des données	16
Dix-neuf enjeux de développement durable examinés	16
Trois dimensions du développement durable	17
Mesures	18
2.4 Limites de la méthodologie	18
3. Portrait des démarches municipales de développement durable	19
3.1 Nombre d'enjeux abordés par les municipalités locales et les MRC	19
Municipalités locales	19
Municipalités régionales de comté	21
3.2 Les enjeux qui préoccupent le milieu municipal	23
Municipalités locales	23
Municipalités régionales de comté	28
3.3 Regroupement par dimension du développement durable	31
Municipalités locales	31

Municipalités régionales de comté	32
3.4 Principaux enjeux abordés par dimension du développement durable	33
Municipalités locales.....	33
Municipalités régionales de comté	34
3.5 Éclairage sur certaines mesures populaires adoptées par les municipalités locales	36
Alimentation et agriculture : une fondation pour les trois dimensions du développement durable	36
Gestion des eaux potables et usées : rencontre entre l’environnement et l’économie.....	37
Cohésion sociale : le premier pilier de la dimension sociale.....	37
Gestion des matières résiduelles : le pilier de la dimension environnementale.....	38
Participation citoyenne et gouvernance : le deuxième pilier de la dimension sociale	39
Mobilité et transport : un pilier de la dimension économique	40
3.6 Programmes de financement dans un contexte de développement durable du milieu municipal	41
4. Conclusion.....	43
4.1 À l’avenir : Réflexions, pistes d’action et recommandations.....	43
L’accès aux données.....	43
Le partage des données.....	44
La gouvernance des données	44
4.2 Chantier pour la création d’un système d’indicateurs de développement durable municipal.....	44
Références	45

Liste des figures

Figure 1 : Nombre de dimensions du développement durable abordées par les municipalités locales et régionales de comté dans leurs démarches de durabilité (sur 1 195 municipalités locales et régionales de comté)	9
Figure 2 : Nombre de dimensions du développement durable abordées par les municipalités locales dans leurs démarches de durabilité (sur 1 108 municipalités locales)	10
Figure 3 : Distribution des municipalités locales selon le nombre d'enjeux abordés (sur 1 108 municipalités locales)	19
Figure 4 : Part du nombre d'enjeux abordés par les municipalités locales par strate de population (sur 1 108 municipalités locales)	20
Figure 5 : Part du nombre d'enjeux abordés par les municipalités locales par territoire métropolitain (sur 1 108 municipalités locales)	20
Figure 6 : Distribution des MRC selon le nombre d'enjeux abordés (sur 87 MRC)	21
Figure 7 : Part du nombre d'enjeux abordés par les MRC par strate de population (sur 87 MRC)	22
Figure 8 : Distribution des municipalités locales selon les enjeux abordés (sur 1 108 municipalités locales)	23
Figure 9 : Principaux enjeux abordés par les municipalités locales de 0 à 1 999 habitants (sur 708 municipalités locales)	24
Figure 10 : Principaux enjeux abordés par les municipalités locales de 2 000 à 9 999 habitants (sur 291 municipalités locales)	24
Figure 11 : Principaux enjeux abordés par les municipalités locales de 10 000 à 24 999 habitants (sur 63 municipalités locales)	25
Figure 12 : Principaux enjeux abordés par les municipalités locales du territoire de la CMM (sur 82 municipalités locales)	26
Figure 13 : Principaux enjeux abordés par les municipalités locales du territoire de la CMQ (sur 28 municipalités locales)	26
Figure 14 : Principaux enjeux abordés par les municipalités locales hors communautés métropolitaines (sur 998 municipalités locales)	27
Figure 15 : Distribution des MRC selon les enjeux abordés (sur 87 MRC)	28
Figure 16 : Principaux enjeux abordés par les MRC de 2 000 à 9 999 habitants (sur 5 MRC) ...	29
Figure 17 : Principaux enjeux abordés par les MRC de 10 000 à 24 999 habitants (sur 36 MRC)	29
Figure 18 : Principaux enjeux abordés par les MRC de 25 000 à 99 999 habitants (sur 36 MRC)	30
Figure 19 : Distribution des municipalités locales selon les dimensions du développement durable (sur 1 108 municipalités locales)	31
Figure 20 : Distribution des municipalités locales selon les dimensions du développement durable par strate de population (sur 1 108 municipalités locales)	31

Figure 21 : Distribution des municipalités locales selon les dimensions du développement durable par territoire métropolitain (sur 1 108 municipalités locales)	32
Figure 22 : Principaux enjeux abordés par les municipalités locales dans la dimension environnementale (sur 1 108 municipalités locales)	33
Figure 23 : Principaux enjeux abordés par les municipalités locales dans la dimension économique (sur 1 108 municipalités locales).....	33
Figure 24 : Principaux enjeux abordés par les municipalités locales dans la dimension sociale (sur 1 108 municipalités locales)	34
Figure 25 : Principaux enjeux abordés par les MRC dans la dimension environnementale (sur 87 MRC)	34
Figure 26 : Principaux enjeux abordés par les MRC dans la dimension économique (sur 87 MRC)	35
Figure 27 : Principaux enjeux abordés par les MRC dans la dimension sociale (sur 87 MRC) ..	35
Figure 28 : Recours à certains programmes de financement par les municipalités locales (sur 1 108 municipalités locales)	41

Liste des tableaux

Tableau 1 : Taux de participation aux enquêtes et pourcentages de démarches de développement durable municipales.....	12
Tableau 2 : Raisons invoquées par les organismes municipaux pour ne pas s'être dotés d'une démarche de développement durable.....	12
Tableau 3 : Distribution des municipalités locales par strate de population.....	14
Tableau 4 : Distribution des MRC par strate de population	14
Tableau 5 : Distribution des municipalités locales par strate de population et par territoire métropolitain	15
Tableau 6 : Liste des enjeux.....	16
Tableau 7 : Regroupement des enjeux selon les dimensions du développement durable	17
Tableau 8 : Distribution des municipalités locales selon les principales mesures pour l'enjeu Alimentation et agriculture par strate de population	36
Tableau 9 : Distribution des municipalités locales selon les principales mesures pour l'enjeu Gestion des eaux potables et usées par strate de population	37
Tableau 10 : Distribution des municipalités locales selon les principales mesures pour l'enjeu Cohésion sociale par strate de population	38
Tableau 11 : Distribution des municipalités locales selon les principales mesures pour l'enjeu Gestion des matières résiduelles par strate de population	39
Tableau 12 : Distribution des municipalités locales selon les principales mesures pour l'enjeu Participation citoyenne et gouvernance par strate de population	40
Tableau 13 : Distribution des municipalités locales selon les principales mesures pour l'enjeu Mobilité et transport par strate de population	40

Lexique

Démarche intégrée de développement durable

Processus de planification, d'intervention et de reddition de comptes public visant à concrétiser une vision à long terme de l'ensemble des activités de développement d'un territoire et d'une collectivité, conçu aux fins d'intégrer les principes de développement durable dans les actions municipales.

Développement durable

Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement (article 2 de la *Loi sur le développement durable*).

Principes de développement durable

a) « *Santé et qualité de vie* » : les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature;

b) « *Équité et solidarité sociales* » : les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales;

c) « *Protection de l'environnement* » : pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement;

d) « *Efficacité économique* » : l'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement;

e) « *Participation et engagement* » : la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique;

f) « *Accès au savoir* » : les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable;

g) « *Subsidiarité* » : les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés;

h) « *Partenariat et coopération intergouvernementale* » : les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci;

i) « *Prévention* » : en présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source;

j) « *Précaution* » : lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement;

k) « *Protection du patrimoine culturel* » : le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération, et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent;

l) « *Préservation de la biodiversité* » : la diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée au bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens;

m) « *Respect de la capacité de support des écosystèmes* » : les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité;

n) « *Production et consommation responsables* » : des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'écocoefficience, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources;

o) « *Pollueur payeur* » : les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci;

p) « *Internalisation des coûts* » : la valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et à leur disposition finale (article 6 de la *Loi sur le développement durable*).

Faits saillants

- Engagement de 1 195 municipalités locales et régionales de comté en faveur du développement durable mesuré, représentant l'ensemble des municipalités du Québec austral¹;
- Les 3 dimensions du développement durable déclinées en 19 enjeux examinés;
- 85 % des municipalités locales et régionales de comté prennent des mesures dans les trois dimensions du développement durable;
- Toutes les municipalités locales et régionales de comté prennent des mesures dans au moins une dimension du développement durable;
- Deux principaux programmes de financement ont contribué à l'adoption de démarches intégrées de développement durable municipales :
 - › le programme Climat municipalités du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;
 - › le Fonds municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités.

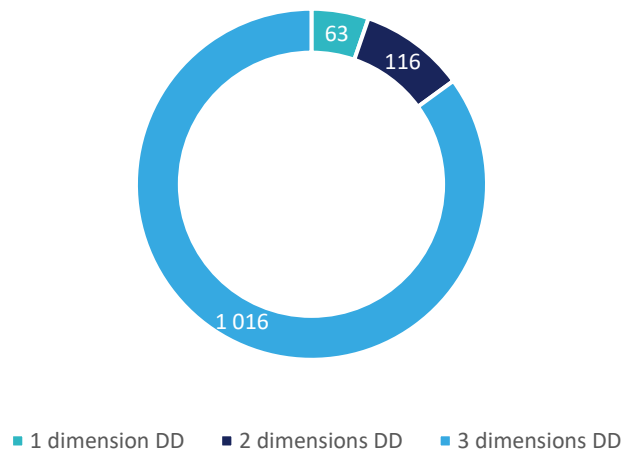


Figure 1 : Nombre de dimensions du développement durable abordées par les municipalités locales et régionales de comté dans leurs démarches de durabilité (sur 1 195 municipalités locales et régionales de comté)

¹ Le territoire à l'étude comprend les 1 107 municipalités locales, le gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James, de même que les 87 municipalités régionales de comté. Il ne comprend pas les villages nordiques, cris et naskapi ni l'Administration régionale Kativik.

Municipalités locales

- Engagement de 1 108 municipalités locales en faveur du développement durable mesuré, représentant l'ensemble des municipalités locales du Québec austral²;
- 84 % des municipalités locales prennent des mesures dans les trois dimensions du développement durable;
- La dimension sociale est celle qui préoccupe le plus les municipalités locales;
- En moyenne, cinq enjeux de développement durable abordés;
- Le nombre d'enjeux abordés croît en fonction de la population;
- Le nombre d'enjeux abordés croît en fonction de la métropolisation;
- La cohésion sociale est l'enjeu qui préoccupe le plus les municipalités locales;
- La gestion des matières résiduelles est le second enjeu qui préoccupe le plus les municipalités locales;
- L'intérêt pour des mesures durables concernant l'enjeu de la participation citoyenne et de la gouvernance croît en fonction de la population dans les municipalités locales.

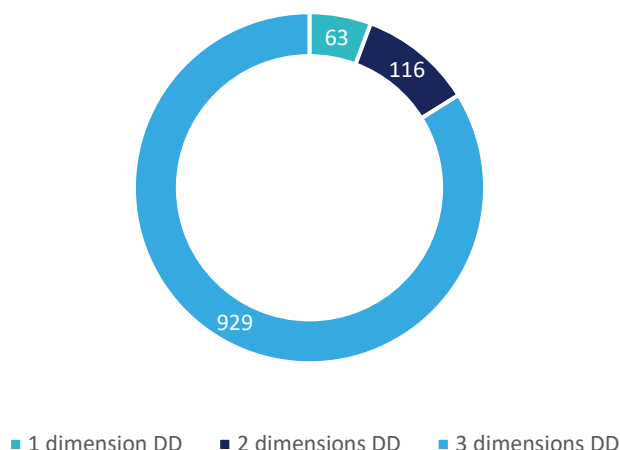


Figure 2 : Nombre de dimensions du développement durable abordées par les municipalités locales dans leurs démarches de durabilité (sur 1 108 municipalités locales)

Municipalités régionales de comté (MRC)

- Engagement de l'ensemble des 87 MRC en faveur du développement durable mesuré;
- Toutes les MRC prennent des mesures dans les trois dimensions du développement durable;
- En moyenne, 10 enjeux de développement durable abordés;
- À l'instar des municipalités locales, la cohésion sociale est l'enjeu qui préoccupe le plus les MRC;
- Les changements climatiques, la gestion des matières résiduelles et la mobilité et le transport sont les trois enjeux qui, ex aequo, préoccupent le plus les MRC après la cohésion sociale.

² Le territoire à l'étude comprend les 1 107 municipalités locales ainsi que le gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James. Il ne comprend pas les villages nordiques, cris et naskapi.

1. Mise en contexte

1.1 Mandat

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Ministère) a pour mandat d'accompagner le milieu municipal dans la voie de la durabilité. Si le futur auquel nous aspirons mérite d'être esquissé, le présent Portrait tente plutôt d'en tracer un point de départ. Il s'intéresse à la contribution des municipalités à l'atteinte des objectifs de développement durable et cherche à apporter un éclairage sur la situation actuelle.

Depuis plus d'un an, le Ministère collecte des données pour réaliser ce portrait, qui se veut un état des lieux du développement durable dans le milieu municipal québécois. Ces données proviennent de ministères et d'organismes gouvernementaux et d'autres partenaires dans le but de documenter une grande part des actions municipales en matière de développement durable.

Ces diverses actions incluent, par exemple, la préservation des ressources naturelles, la réduction de l'empreinte de l'activité urbaine sur l'environnement, ainsi que l'offre de conditions socioéconomiques propices au maintien et à l'attraction de familles, d'entreprises et de visiteurs sur les territoires municipaux.

Ce Portrait s'inscrit également dans une volonté de constituer une base de données pour colliger et mesurer en continu les démarches municipales de développement durable.

Enfin, comme des indicateurs de développement durable municipal sont nécessaires pour orienter les décisions publiques, tant celles du Québec que celles des municipalités, le Portrait tentera de participer à ouvrir une voie en ce sens.

1.2 Cadre législatif et administratif

Les démarches municipales de développement durable sont influencées à divers degrés par le contexte législatif et administratif de l'État. Sans être assujetties à la *Loi sur le développement durable*, les municipalités participent de différentes façons à la réalisation des stratégies gouvernementales de développement durable successives.

Le cadre législatif applicable aux municipalités détermine par ailleurs les domaines que ces dernières peuvent investir, notamment dans le cadre de leurs démarches de développement durable.

1.3 Démarches municipales de développement durable

Une démarche municipale de développement durable est un processus de planification et d'intervention visant à concrétiser une vision à long terme de l'ensemble des activités de développement économique, social et environnemental d'un territoire et d'une collectivité. Elle est conçue aux fins d'intégrer les principes de développement durable dans les actions municipales.

Une telle démarche se construit par les différentes parties prenantes présentes sur un territoire et les engage dans la réalisation d'une vision.

1.4 Participation des organismes municipaux aux enquêtes sur les démarches en développement durable depuis 2012

Depuis 2008, les organismes municipaux sont incités à adhérer volontairement aux stratégies gouvernementales de développement durable successives, particulièrement en adoptant une démarche de développement durable. Cette adhésion a été mesurée en 2012, en 2015, en 2018 et en 2020 par l'entremise d'enquêtes par sondage effectuées par le Ministère. Ces dernières visaient à évaluer le progrès des municipalités en matière de développement durable.

Tableau 1 : Taux de participation aux enquêtes et pourcentages de démarches de développement durable municipales

Organismes municipaux	Taux de participation (%)				Démarche de développement durable (DDD) (%)			
	2012	2015	2018	2020	2012	2015	2018	2020
Municipalités locales	62,0	52,9	40,5	41,0	17,5	23,0	15,0	11,7
Municipalités régionales de comté	69,0	54,0	41,3	43,7	31,7	30,0	25,0	15,8
Communautés métropolitaines	100,0	0,0	0,0	s. o.	100,0	s. o.	s. o.	s. o.
Total	62,5	52,9	40,5	41,1	19,3	23,8	15,8	12,0
Nombre de répondants / Nombre de DDD	778	646	494	492	135	154	76	59

Bien que le taux de participation aux sondages se soit stabilisé en 2020, une tendance est à la baisse depuis la première enquête. De plus, le ratio de municipalités disposant d'une démarche de développement durable est lui aussi à la baisse depuis 2015, après avoir connu un essor entre 2012 et 2015.

Il est à noter qu'une démarche de développement durable est considérée si l'ensemble des conditions suivantes est respecté :

- elle est adoptée par le conseil municipal;
- la démarche s'inscrit de façon intégrée dans les trois dimensions du développement durable (environnement, social, et économie);
- une reddition des comptes publique de la démarche est faite.

Plusieurs raisons peuvent expliquer le faible taux de démarches municipales.

Tableau 2 : Raisons invoquées par les organismes municipaux pour ne pas s'être dotés d'une démarche de développement durable

Raisons invoquées par les organismes municipaux pour ne pas s'être dotés d'une démarche de développement durable <i>Plusieurs raisons pouvaient être invoquées</i>	2012 (%)	2015 (%)	2018 (%)
Manque de ressources humaines	65,0	61,0	68,0
Manque de ressources financières	46,0	48,0	52,0
Manque de compréhension du concept de développement durable	28,0	24,0	27,0
Ce n'est pas une priorité	22,0	36,0	35,0
L'élaboration de la démarche n'est pas complétée	n. d.	13,0	n. d.
Ce n'est pas une obligation	6,0	8,0	15,0
Nous n'en voyons pas la pertinence	5,0	4,0	n. d.

Dans l'ensemble, la majorité des répondants a identifié le manque de ressources humaines comme première raison justifiant l'absence d'une démarche de développement durable, le manque de ressources financières arrivant en deuxième position. De plus, environ le quart des répondants considéraient le concept de développement durable complexe à saisir et à rendre concret. Les raisons expliquant l'absence d'une démarche de développement durable n'ont pas été demandées aux répondants en 2020.

1.5 Objectifs poursuivis par le Portrait

La proportion des organismes municipaux adoptant une démarche de développement durable est suivie depuis la mise en œuvre de la première Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013. Le Ministère joue un rôle de soutien et d'accompagnement auprès du milieu municipal en cette matière.

Les enquêtes par sondage réalisées en 2012, en 2015, en 2018 et en 2020 ne permettent pas de connaître le nombre et la nature des initiatives de développement durable mises en œuvre par les municipalités. De plus, le taux de participation aux enquêtes est relativement faible. Dans ce contexte et depuis plus d'un an, le Ministère s'est affairé à recenser les initiatives municipales de développement durable pour réaliser un portrait plus complet.

Dans le cadre de sa mission, le Ministère s'est allié à des partenaires universitaires et gouvernementaux. Depuis 2022, il est membre du groupe de travail pour la création d'une communauté de données ouvertes sur le développement durable du milieu municipal du Québec. Ce groupe de travail, coordonné par l'Institut en environnement, développement et société de l'Université Laval, regroupe des représentants du Ministère, des chercheurs universitaires et des représentants du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Les objectifs du groupe de travail sont d'identifier les besoins de production, de transformation, de partage et d'utilisation des données liées au développement durable et d'explorer l'intérêt pour une communauté de données pour les partenaires potentiels, particulièrement les organismes municipaux.

La base de données constituée, qui pourrait être nourrie par la communauté de données ouvertes, pourrait permettre de colliger et de traiter l'information concernant les démarches municipales en continu tout en étant supportée par une interface conviviale de consultation en ligne. Un tel outil permettrait de démocratiser la contribution de tous les milieux du Québec au grand projet collectif du développement durable global. Il permettrait aussi d'éclairer les bonnes pratiques municipales et d'outiller les décideurs de tous les niveaux et de toutes les échelles territoriales.

Le présent Portrait est à la fois un point de départ et un jalon dans cette entreprise.

2. Méthodologie

2.1 Territoire visé par le Portrait

Municipalités locales

Tableau 3 : Distribution des municipalités locales par strate de population

Strate de population	Municipalités locales	Population 2020	Part population (%)
0 à 1 999 hab.	708	585 474	6,9
2 000 à 9 999 hab.	291	1 173 947	13,8
10 000 à 24 999 hab.	63	979 319	11,5
25 000 à 99 999 hab.	36	1 675 819	19,7
100 000 hab. et plus	10	4 086 302	48,1
Total	1 108	8 500 861	100,0

En 2020³, le Québec comptait un peu plus de 8,5 millions d'habitants répartis dans plus de 1 100 municipalités locales. Près de la moitié de la population vivait dans les 10 plus grandes villes alors que la part la moins importante de la population habitait dans les municipalités de moins de 2 000 habitants. Cependant, cette strate comprenait plus de 60% des municipalités locales.

Le présent Portrait du développement durable du milieu municipal dépeint la situation du sud du Québec. À ce titre, la situation des villages nordiques, cris et naskapi n'est pas décrite dans ce document. De plus, le gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James, avec un peu plus de 1 000 habitants, est considéré au même titre qu'une municipalité locale pour les fins du Portrait.

Au total, l'engagement de 1 108 municipalités locales en faveur du développement durable est mesuré.

Municipalités régionales de comté (MRC)

Tableau 4 : Distribution des MRC par strate de population

Strate de population	MRC	N ^{bre} municipalités locales	Population 2020	Part population (%)
0 à 1 999 hab.	0	0	0	0,0
2 000 à 9 999 hab.	5	32	27 575	0,7
10 000 à 24 999 hab.	36	469	667 230	17,2
25 000 à 99 999 hab.	36	458	1 767 025	45,6
100 000 hab. et plus	10	105	1 415 580	36,5
Total	87	1 064	3 877 410	100,0

³ La population de 2020 est celle estimée par l'Institut de la statistique du Québec en juillet 2020.

Le territoire à l'étude comprend 87 MRC. Celles-ci regroupent toutes les municipalités locales de leur territoire. En moyenne, une douzaine de municipalités locales se rassemblent au sein d'une MRC. Dans certains cas, un ou des territoires non organisés situés à l'extérieur des frontières des municipalités locales font également partie du territoire des MRC.

Le présent Portrait du développement durable du milieu municipal dépeint la situation du Québec, à l'exception de celle de l'Administration régionale Kativik, qui n'est pas décrite dans ce document.

C'est l'engagement de 87 MRC en faveur du développement durable qui est mesuré.

Deux territoires métropolitains : Montréal et Québec

Tableau 5 : Distribution des municipalités locales par strate de population et par territoire métropolitain

Strate de population	Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)		Communauté métropolitaine de Québec (CMQ)		Hors communauté métropolitaine	
	N ^{bre} muni.	Pop 2020	N ^{bre} muni.	Pop. 2020	N ^{bre} muni.	Pop. 2020
0 à 1 999 hab.	7	6 750	11	11 535	690	567 189
2 000 à 9 999 hab.	26	145 948	13	72 907	252	955 092
10 000 à 24 999 hab.	26	461 537	2	36 341	35	481 441
25 000 à 99 999 hab.	19	847 081	0	0	17	828 738
100 000 hab. et plus	4	2 638 723	2	699 501	4	748 078
Total	82	4 100 039	28	820 284	998	3 580 538

À l'instar des MRC, les communautés métropolitaines de Montréal et de Québec regroupent des territoires locaux. Les territoires de 13 MRC sont également compris, entièrement ou partiellement, à l'intérieur des 2 territoires métropolitains.

Les communautés métropolitaines ont pour objectifs de faciliter la coordination des services et d'assurer une planification concertée et cohérente du territoire métropolitain.

Ce Portrait du développement durable du milieu municipal dépeint la situation en territoire métropolitain, mais ne dépeint pas celle des communautés métropolitaines à titre d'organismes municipaux.

2.2 Sources des données

Les données qui supportent ce portrait proviennent de plusieurs sources :

- Les renseignements et données figurant sur les sites Internet de diverses instances du gouvernement du Québec, dont Données Québec;
- Les programmes d'aide financière qui soutiennent les municipalités dans leur démarche de durabilité;
- Les stratégies, politiques et autres renseignements provenant des sites Internet municipaux;
- Les listes de mesures communiquées notamment par des ministères et organismes gouvernementaux.

2.3 Analyse des données

Dix-neuf enjeux de développement durable examinés

Tableau 6 : Liste des enjeux

Enjeux	
Planification en développement durable	Sécurité civile et publique
Reconnaissance en développement durable	Logement et habitation
Changements climatiques	Économie dynamique et efficiente
Gestion des matières résiduelles	Énergie et technologies propres
Eaux potables et usées	Production et consommation responsables
Environnements naturels	Occupation et vitalité des territoires
Santé et qualité de vie	Aménagement et urbanisme
Cohésion sociale	Mobilité et transport
Culture et patrimoine	Alimentation et agriculture
Participation citoyenne et gouvernance	

Au fil du Portrait, les municipalités locales et les MRC se regroupent selon les 19 enjeux identifiés. Une municipalité intervient sur un enjeu si elle a adopté au moins une mesure répondant à cet enjeu. Une telle mesure peut être un règlement, une politique, une stratégie ou, notamment, une action directe. On considère alors que la municipalité a entrepris une démarche pour répondre à cet enjeu.

Trois dimensions du développement durable

Tableau 7 : Regroupement des enjeux selon les dimensions du développement durable

Enjeu	Dimension		
	Économie	Social	Environnement
Planification en développement durable			
Reconnaissance en développement durable			
Changements climatiques			
Gestion des matières résiduelles			
Eaux potables et usées			
Environnements naturels			
Santé et qualité de vie			
Cohésion sociale			
Culture et patrimoine			
Participation citoyenne et gouvernance			
Sécurité civile et publique			
Logement et habitation			
Économie dynamique et efficiente			
Énergie et technologies propres			
Production et consommation responsables			
Occupation et vitalité des territoires			
Aménagement et urbanisme			
Mobilité et transport			
Alimentation et agriculture			
Total	11	12	12

Les 19 enjeux sont regroupés selon les trois dimensions du développement durable. Ce regroupement par dimension est une adaptation du regroupement des enjeux du *Sondage sur les démarches de développement durable des organismes municipaux 2018*, utilisé aussi en 2020.

Pour être considérée comme ayant entrepris une démarche en lien avec l'une des trois dimensions du développement durable, une municipalité locale ou MRC doit minimalement avoir adopté une mesure sur au moins un des enjeux associés à la dimension en question.

Suivant le regroupement des enjeux selon les trois dimensions du développement durable, les municipalités locales et les MRC sont regroupées, dans ce Portrait, selon le nombre de dimensions dans lesquelles elles ont adopté ou pris des mesures.

Mesures

Le choix des mesures présentées dans ce Portrait est basé sur les enjeux que la majorité des municipalités abordent par l'entremise de leurs politiques, actions et règlements. Une mesure peut être un plan particulier, une réglementation ou une intervention présente dans une municipalité. Ces mesures peuvent répondre à n'importe quel des enjeux. Suivant une identification des trois principaux enjeux traités dans chacune des trois dimensions du développement durable, les trois mesures les plus fréquentes sont exposées dans le portrait.

2.4 Limites de la méthodologie

La création de la base de données en développement durable qui alimente ce Portrait a rencontré certaines limites méthodologiques :

- Manque de disponibilité des données, certaines étant mises en ligne et d'autres pas;
- Manque de standardisation des données;
- Vocabulaire diversifié et non uniforme, créant des biais dans les recherches;
- Manque d'information sur le caractère en vigueur ou en projet de certaines mesures;
- Les données de population utilisées dans la base de données proviennent des estimations de l'Institut de la statistique du Québec.

3. Portrait des démarches municipales de développement durable

3.1 Nombre d'enjeux abordés par les municipalités locales et les MRC

Municipalités locales

La plus grande part des municipalités locales aborde trois enjeux de développement durable. En moyenne, elles abordent cinq enjeux de développement durable.

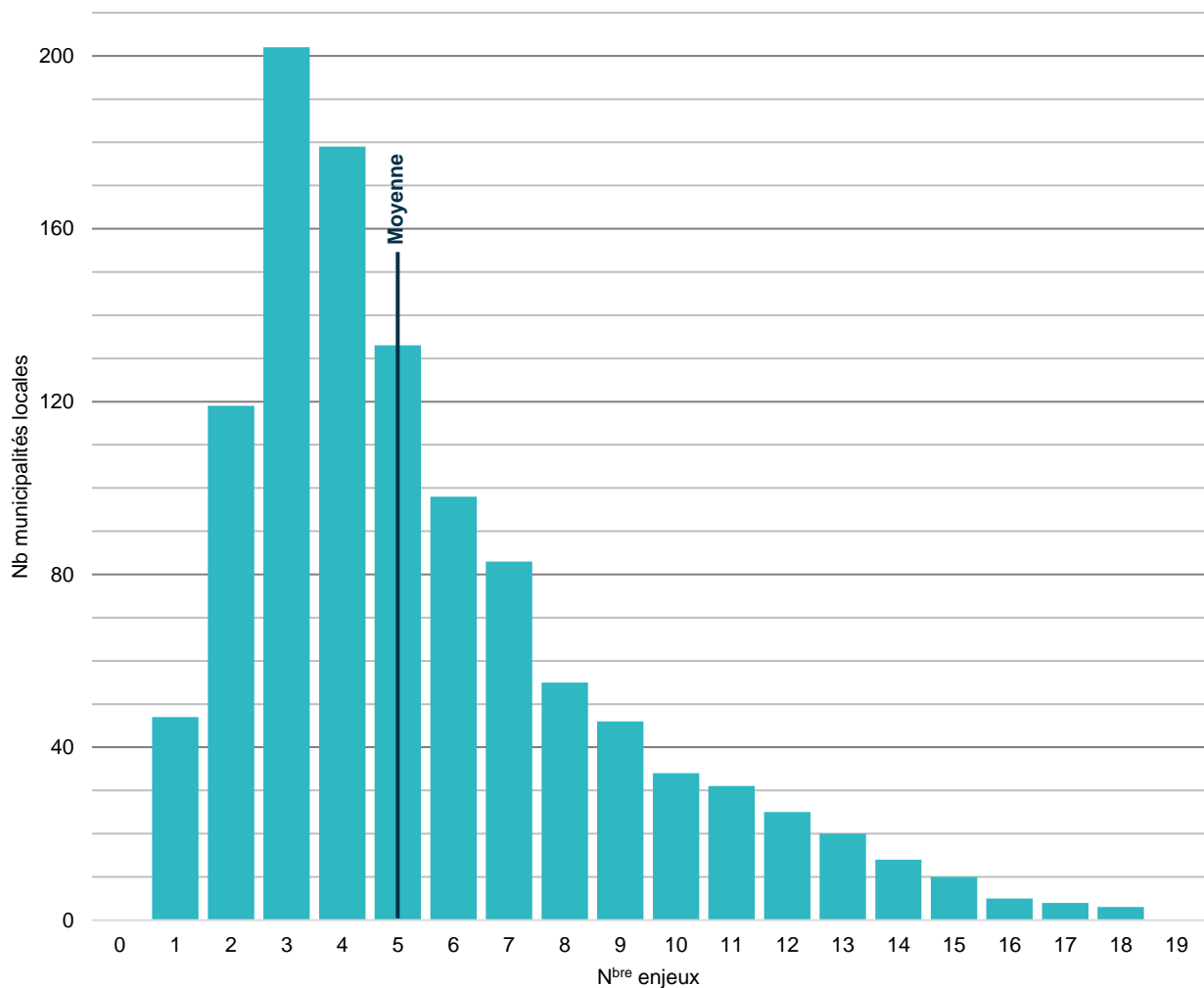


Figure 3 : Distribution des municipalités locales selon le nombre d'enjeux abordés (sur 1 108 municipalités locales)

Strates de population

Le nombre d'enjeux abordés par les municipalités locales croît en fonction de la population.

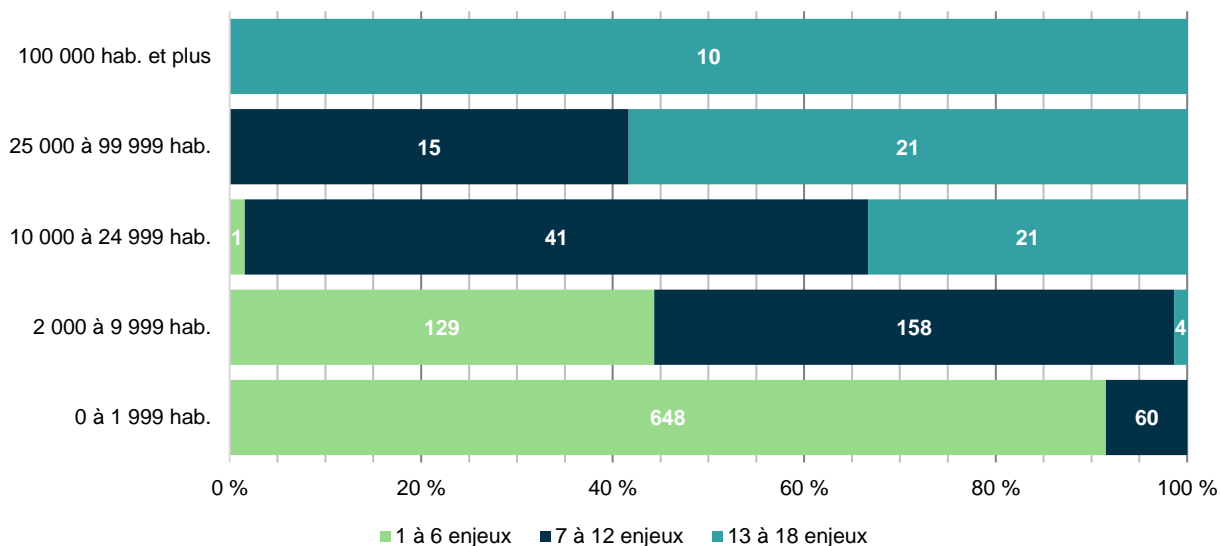


Figure 4 : Part du nombre d'enjeux abordés par les municipalités locales par strate de population (sur 1 108 municipalités locales)

Territoires métropolitains

Le nombre d'enjeux abordés par les municipalités locales croît en fonction de la métropolisation.

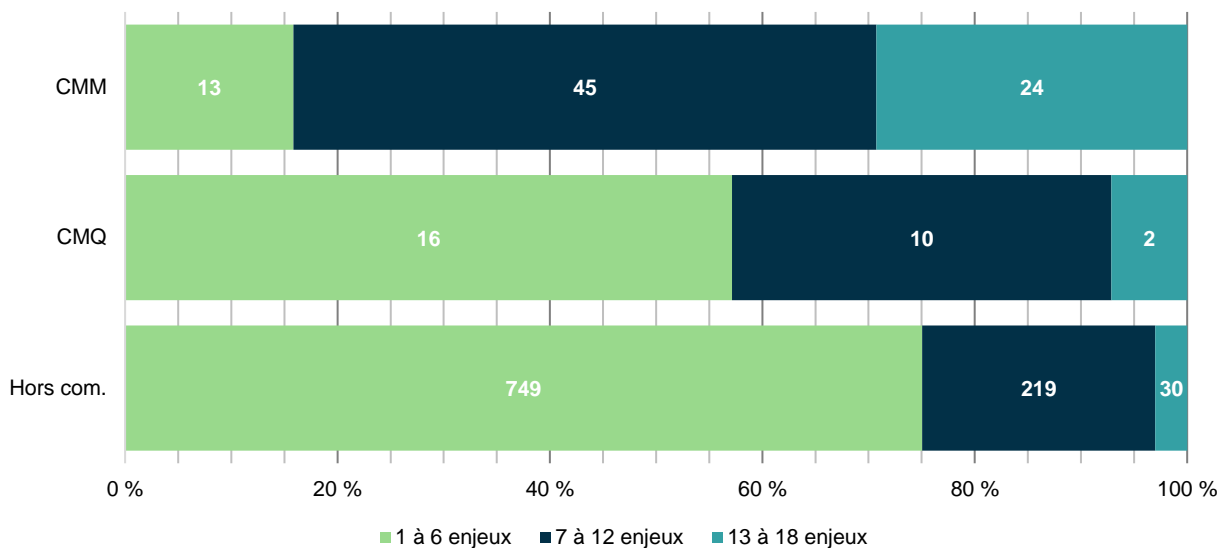


Figure 5 : Part du nombre d'enjeux abordés par les municipalités locales par territoire métropolitain (sur 1 108 municipalités locales)

Municipalités régionales de comté

La plus grande part des MRC aborde 10 enjeux de développement durable. En moyenne, elles en abordent aussi 10.

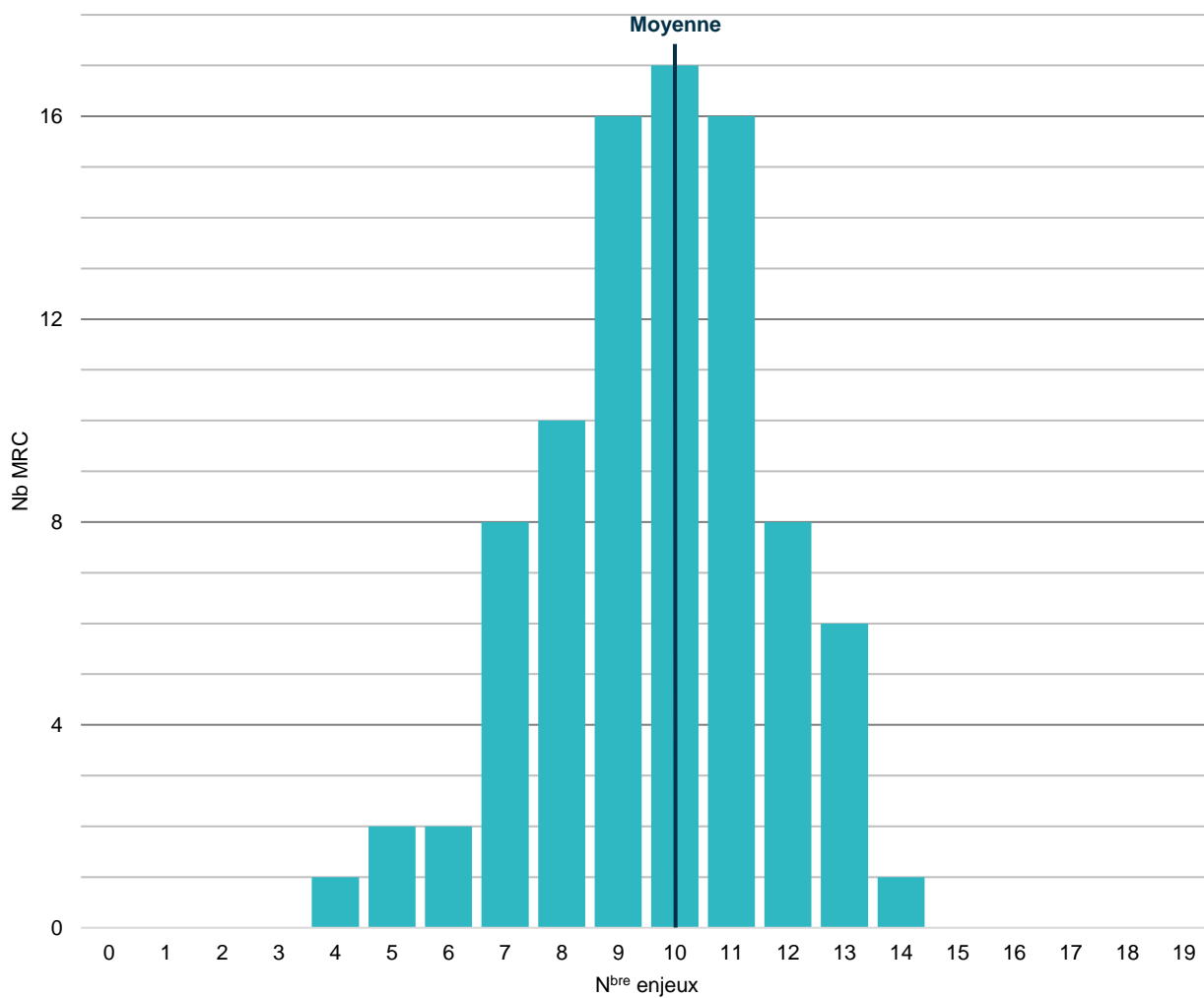


Figure 6 : Distribution des MRC selon le nombre d'enjeux abordés (sur 87 MRC)

Strates de population

À l'inverse de la situation observée dans les municipalités locales, la population a peu d'influence sur le nombre d'enjeux de développement durable abordés par les MRC.

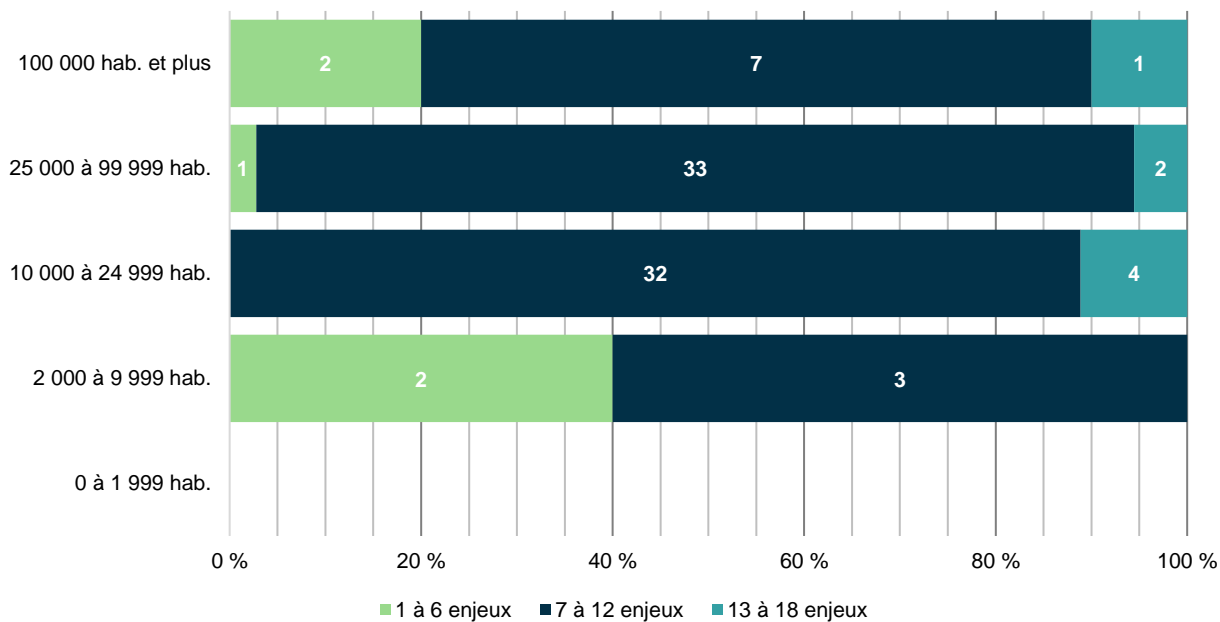


Figure 7 : Part du nombre d'enjeux abordés par les MRC par strate de population (sur 87 MRC)

3.2 Les enjeux qui préoccupent le milieu municipal

Municipalités locales

La cohésion sociale est l'enjeu qui préoccupe le plus les municipalités locales. Presque la totalité de celles-ci a adopté au moins une mesure dans ce domaine. La gestion des matières résiduelles est le second enjeu qui préoccupe le plus les municipalités locales.

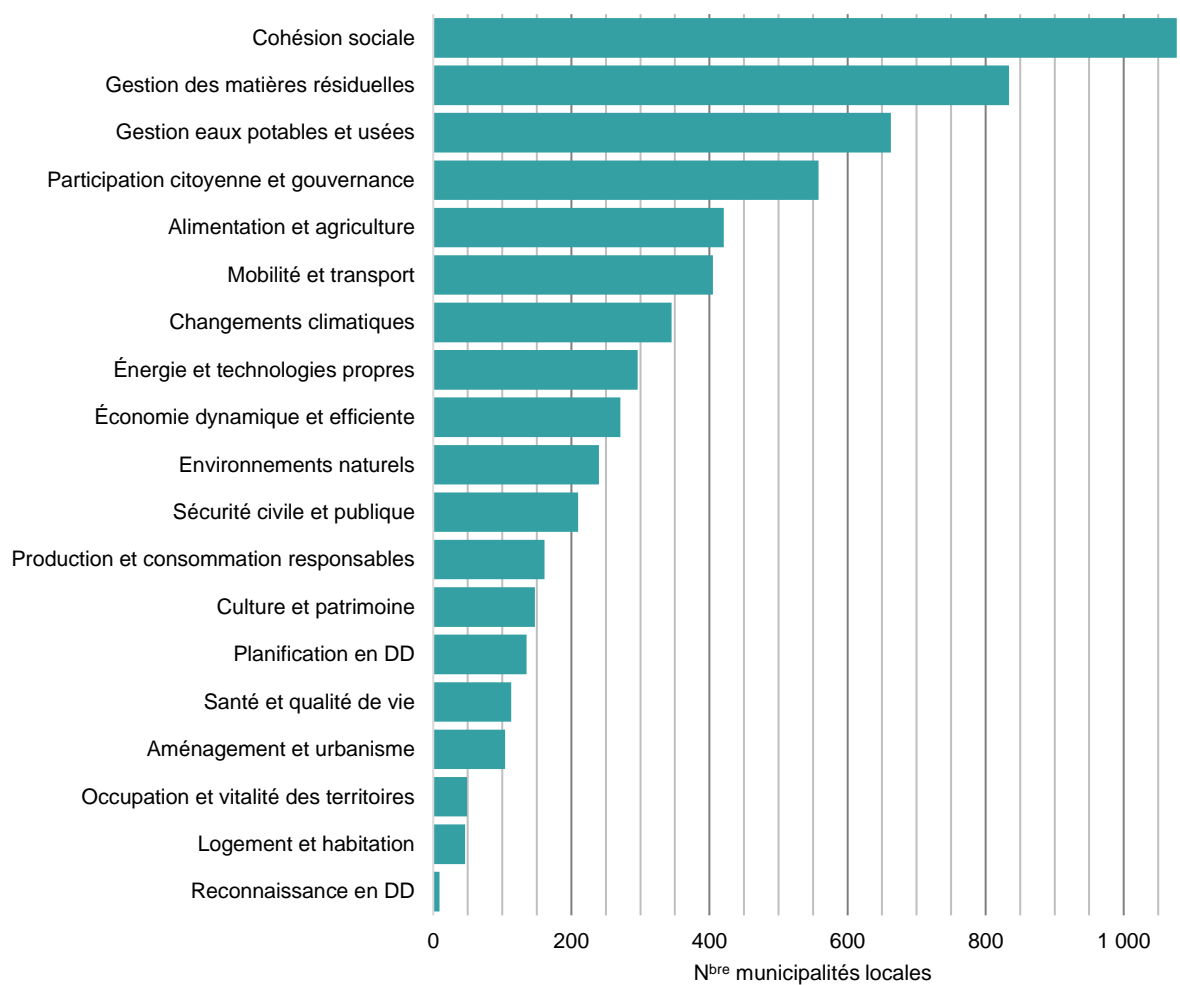


Figure 8 : Distribution des municipalités locales selon les enjeux abordés (sur 1 108 municipalités locales)

Strates de population

Les principaux enjeux selon la strate de population sont présentés ci-après.

La gestion des matières résiduelles est le second enjeu qui préoccupe le plus les municipalités locales de 0 à 24 999 habitants.

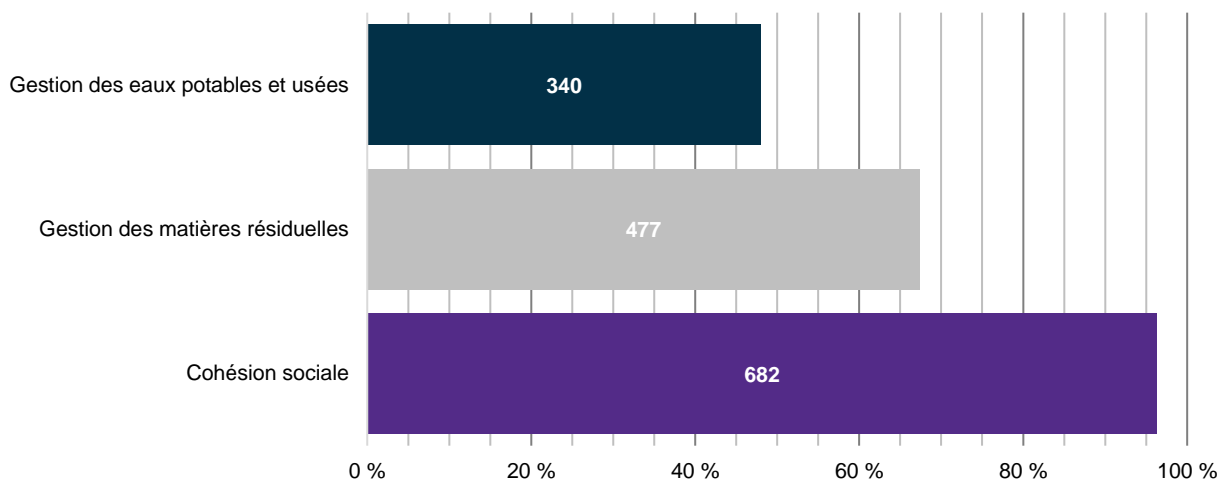


Figure 9 : Principaux enjeux abordés par les municipalités locales de 0 à 1 999 habitants (sur 708 municipalités locales)

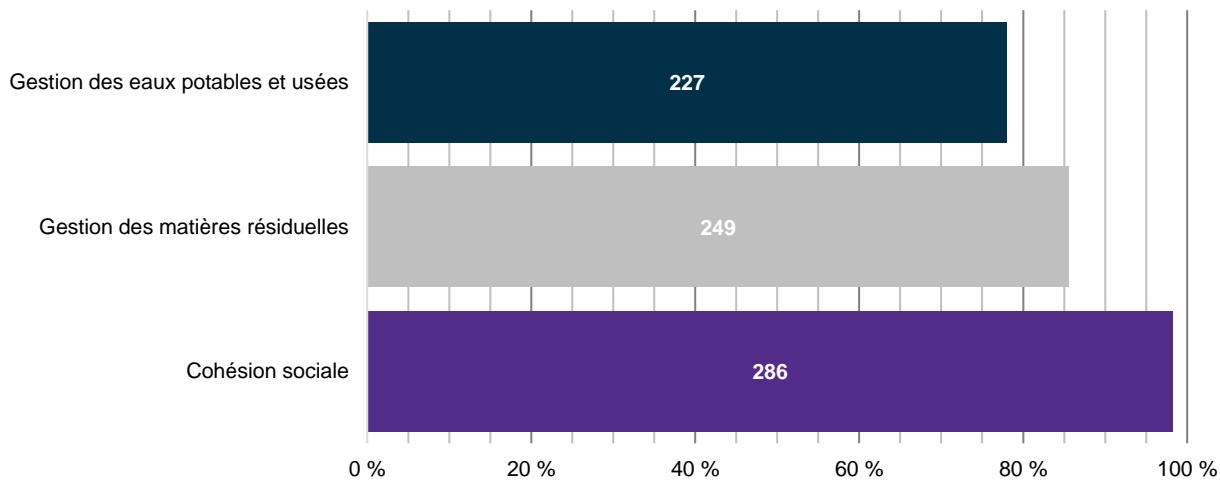


Figure 10 : Principaux enjeux abordés par les municipalités locales de 2 000 à 9 999 habitants (sur 291 municipalités locales)

L'enjeu de la participation citoyenne et de la gouvernance est le second enjeu qui préoccupe le plus les municipalités locales de 10 000 à 24 999 habitants, à égalité avec l'enjeu de la gestion des matières résiduelles.

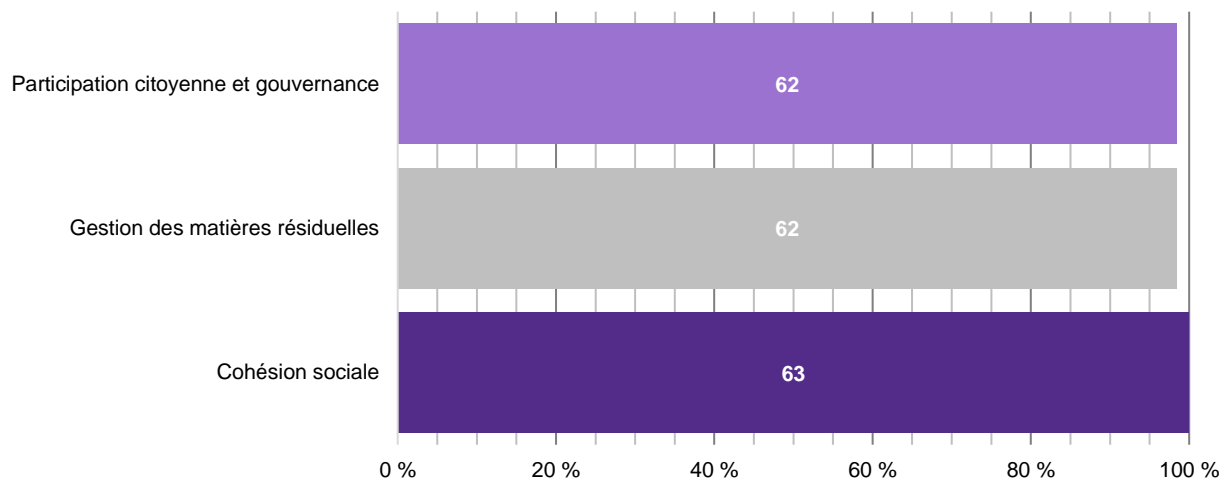


Figure 11 : Principaux enjeux abordés par les municipalités locales de 10 000 à 24 999 habitants (sur 63 municipalités locales)

L'intérêt pour des mesures durables portant sur l'enjeu de la participation citoyenne et de la gouvernance croît en fonction de la population dans les municipalités locales. L'ensemble des 46 municipalités locales dont la population est de 25 000 habitants et plus s'intéresse également à plusieurs enjeux en priorité :

- Les 4 suivants, dans le cas des 36 municipalités locales de 25 000 à 99 999 habitants :
 - › Cohésion sociale;
 - › Gestion des matières résiduelles;
 - › Participation citoyenne et gouvernance;
 - › Mobilité et transport.

- Les 10 suivants, dans le cas des 10 municipalités locales de 100 000 habitants et plus :
 - › Cohésion sociale;
 - › Gestion des matières résiduelles;
 - › Participation citoyenne et gouvernance;
 - › Mobilité et transport;
 - › Énergie et technologies propres;
 - › Alimentation et agriculture;
 - › Eaux potables et usées;
 - › Changements climatiques;
 - › Culture et patrimoine;
 - › Environnements naturels.

Territoires métropolitains

Les préoccupations pour les principaux enjeux se répartissent différemment dans les deux territoires métropolitains. L'enjeu de la mobilité et du transport, notamment, est important dans les deux cas.

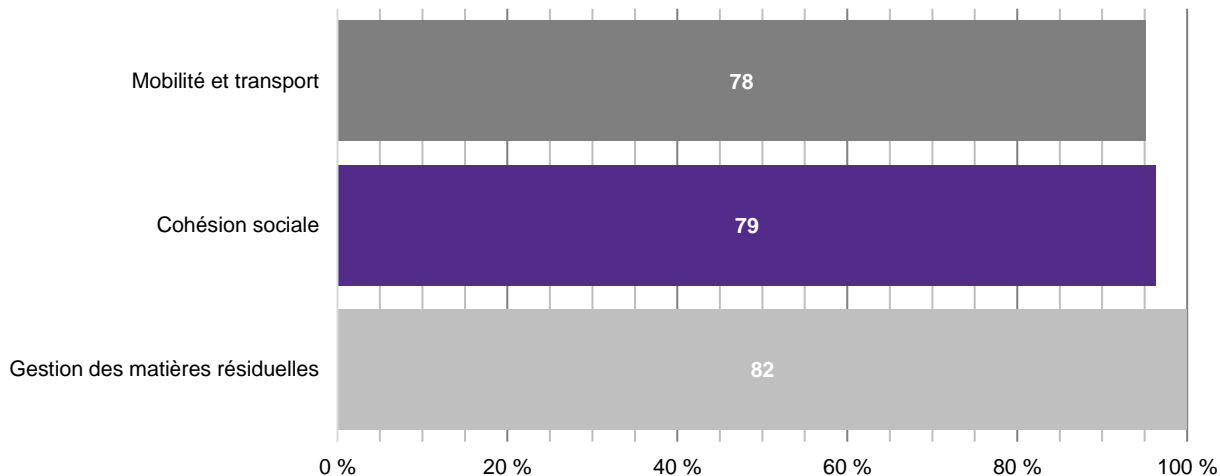


Figure 12 : Principaux enjeux abordés par les municipalités locales du territoire de la CMM (sur 82 municipalités locales)

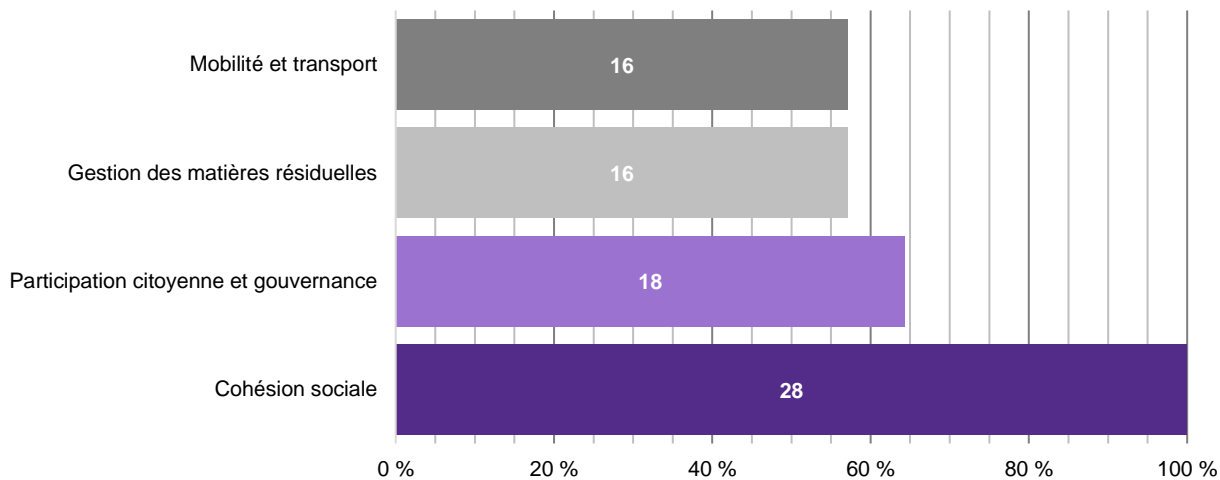


Figure 13 : Principaux enjeux abordés par les municipalités locales du territoire de la CMQ (sur 28 municipalités locales)

Hors territoires métropolitains, les préoccupations pour les principaux enjeux suivent le modèle des municipalités locales de 0 à 24 999 habitants.

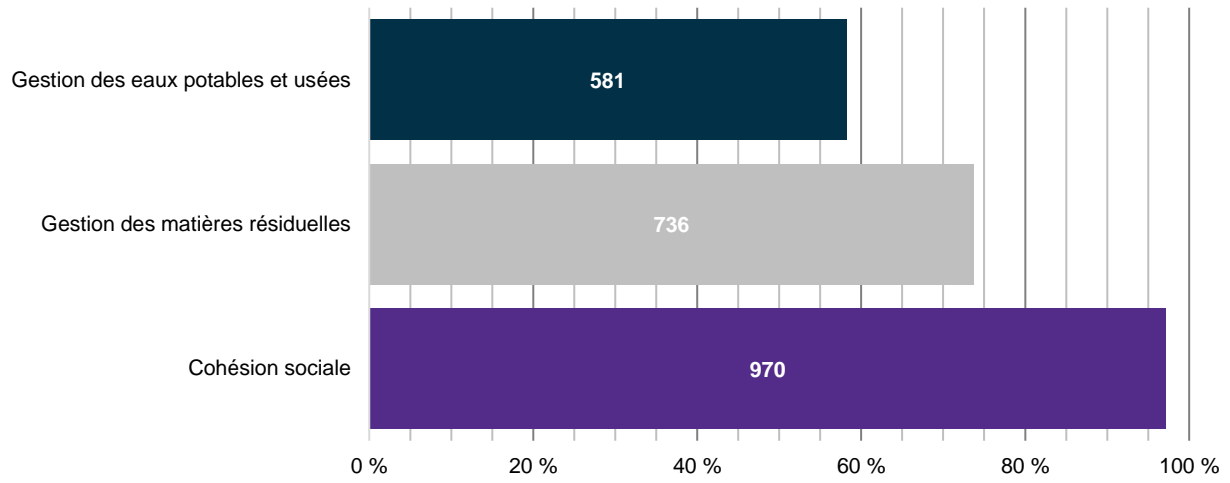


Figure 14 : Principaux enjeux abordés par les municipalités locales hors communautés métropolitaines (sur 998 municipalités locales)

Municipalités régionales de comté

À l'instar des municipalités locales, la cohésion sociale est l'enjeu qui préoccupe le plus les MRC. La presque totalité de celles-ci a adopté au moins une mesure dans ce domaine. Les changements climatiques, la gestion des matières résiduelles et la mobilité et le transport sont les trois enjeux qui, ex aequo, préoccupent le plus les MRC en deuxième place.

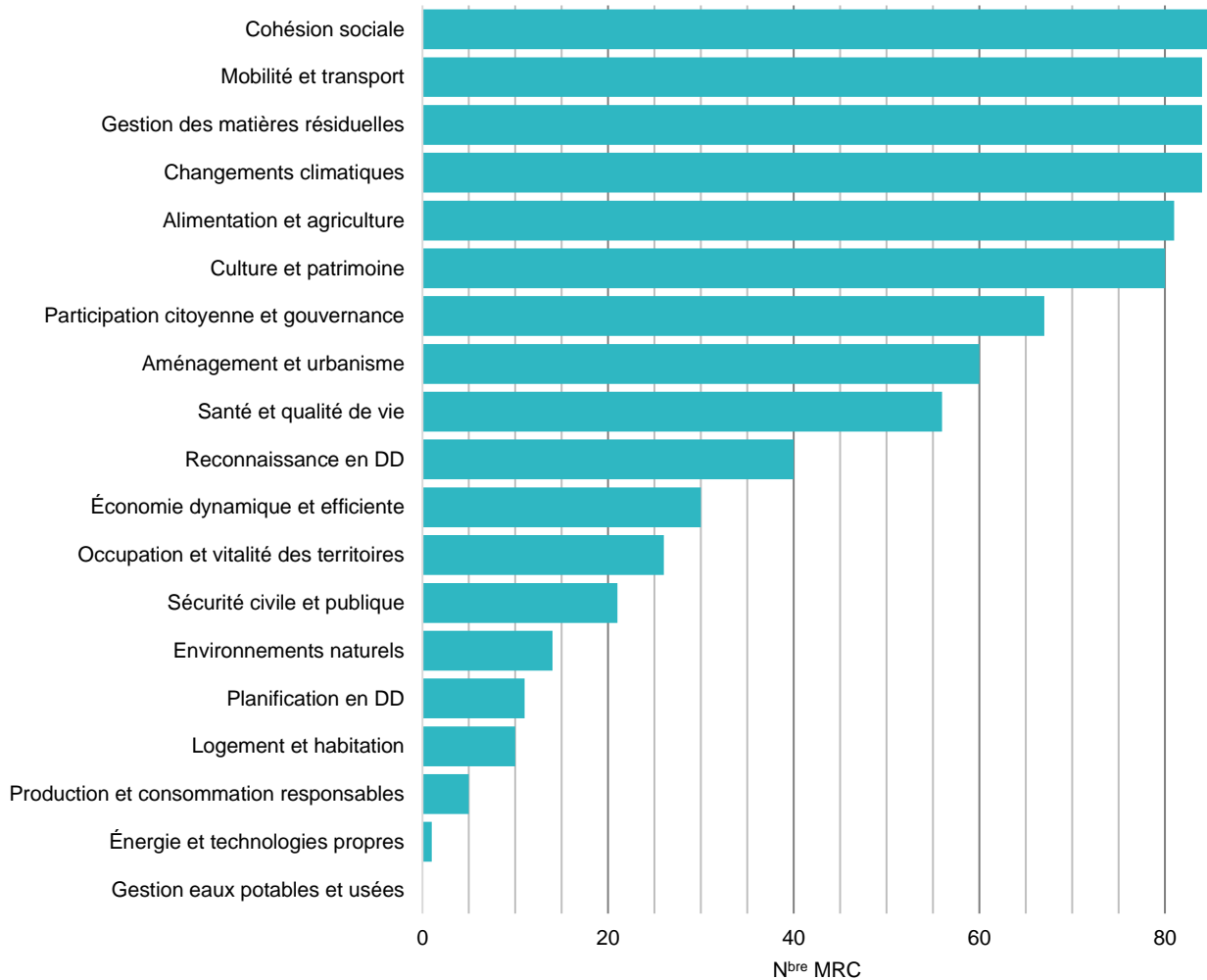


Figure 15 : Distribution des MRC selon les enjeux abordés (sur 87 MRC)

Strates de population

La culture et le patrimoine préoccupent les MRC de 2 000 à 9 999 habitants au même titre que la cohésion sociale.

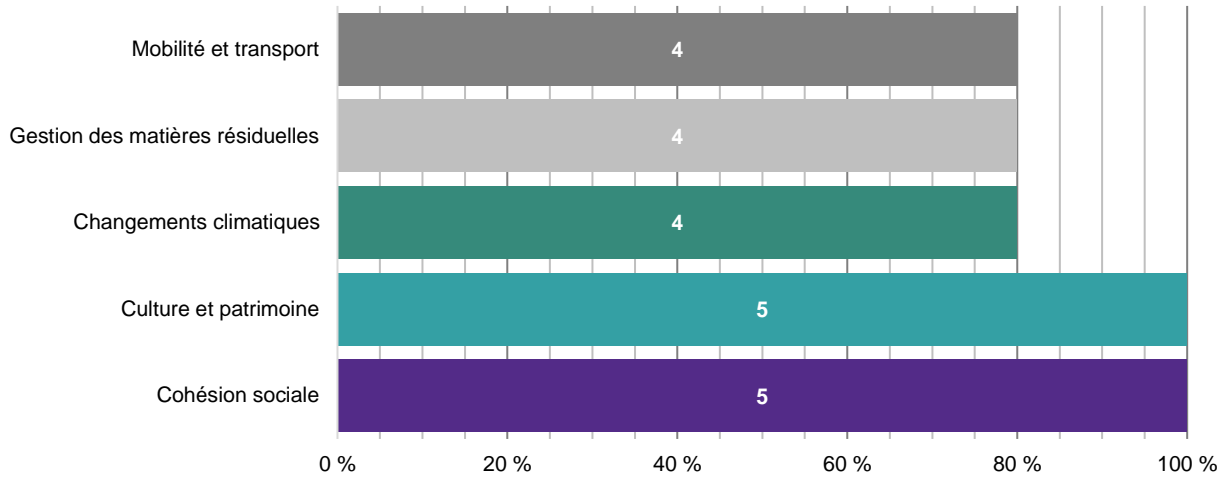


Figure 16 : Principaux enjeux abordés par les MRC de 2 000 à 9 999 habitants (sur 5 MRC)

La gestion des matières résiduelles préoccupe les MRC de 10 000 à 24 999 habitants au même titre que la cohésion sociale.

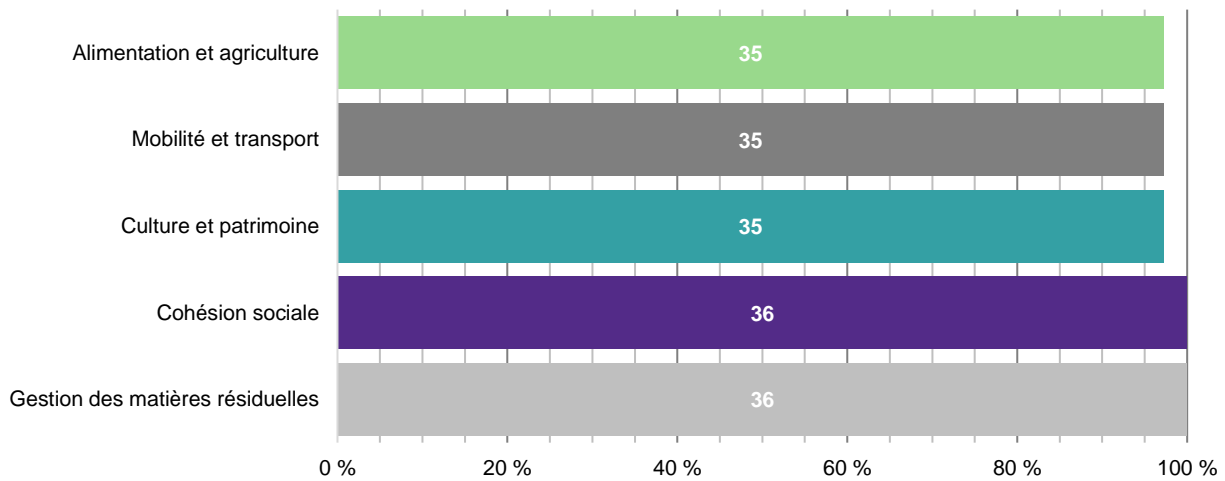


Figure 17 : Principaux enjeux abordés par les MRC de 10 000 à 24 999 habitants (sur 36 MRC)

En ce qui concerne les MRC de 25 000 à 99 999 habitants, la gestion des matières résiduelles et les changements climatiques rivalisent avec la cohésion sociale et la mobilité et le transport.

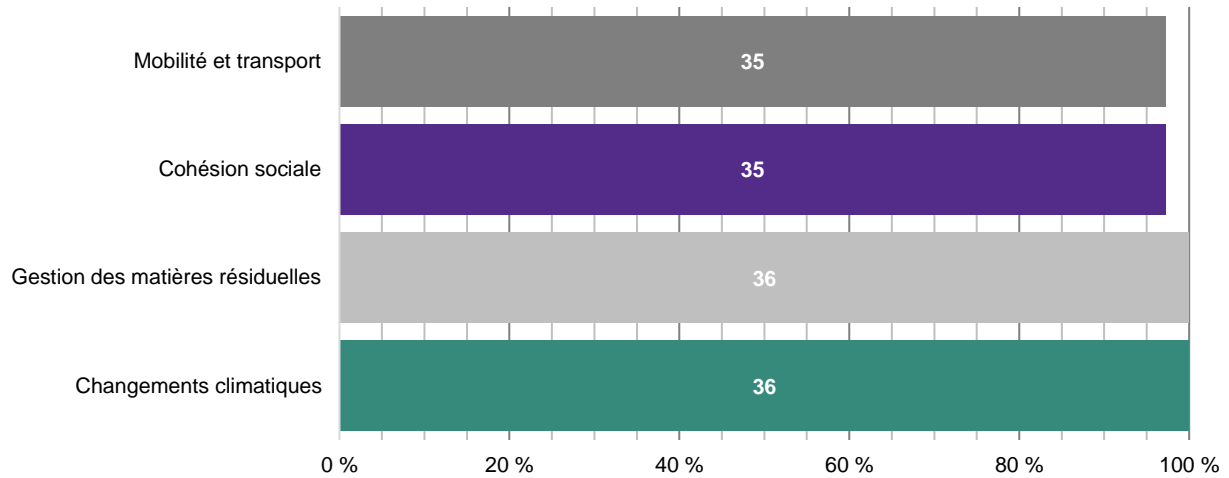


Figure 18 : Principaux enjeux abordés par les MRC de 25 000 à 99 999 habitants (sur 36 MRC)

Enfin, l'ensemble des 10 MRC dont la population est de 100 000 habitants et plus s'intéresse également prioritairement à 4 enjeux :

- La cohésion sociale;
- La participation citoyenne et la gouvernance;
- La mobilité et le transport;
- L'alimentation et l'agriculture.

3.3 Regroupement par dimension du développement durable

Municipalités locales

La dimension sociale est celle qui préoccupe le plus les municipalités locales dans l'ensemble et pour toutes les strates de population.

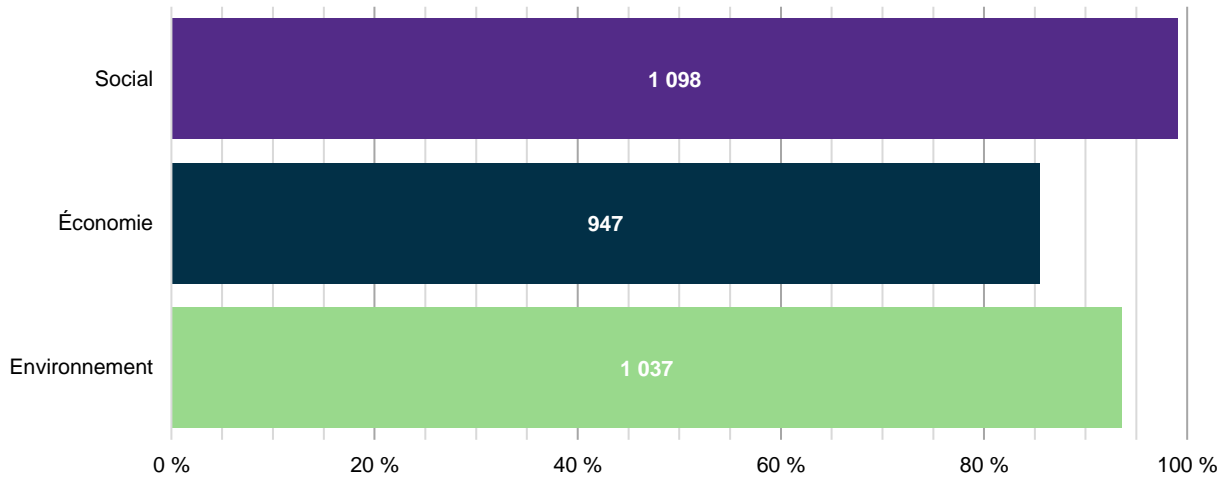


Figure 19 : Distribution des municipalités locales selon les dimensions du développement durable (sur 1 108 municipalités locales)

Strates de population

Toutes les municipalités locales de 10 000 habitants et plus mettent en œuvre des mesures durables dans chacune des trois dimensions du développement durable.

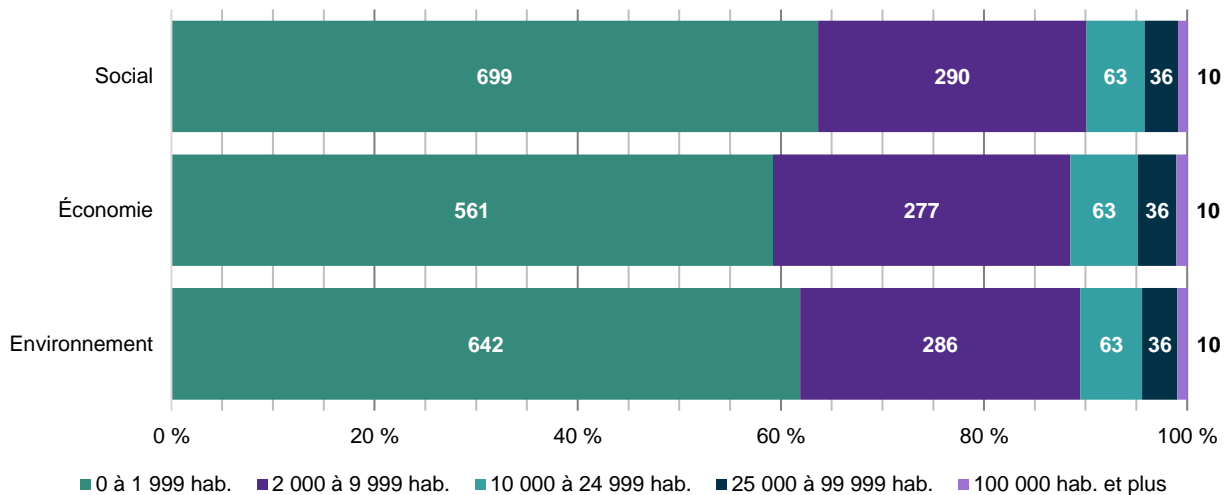


Figure 20 : Distribution des municipalités locales selon les dimensions du développement durable par strate de population (sur 1 108 municipalités locales)

Territoires métropolitains

La métropolisation a peu d'influence sur la priorisation des préoccupations des municipalités locales par dimension du développement durable.

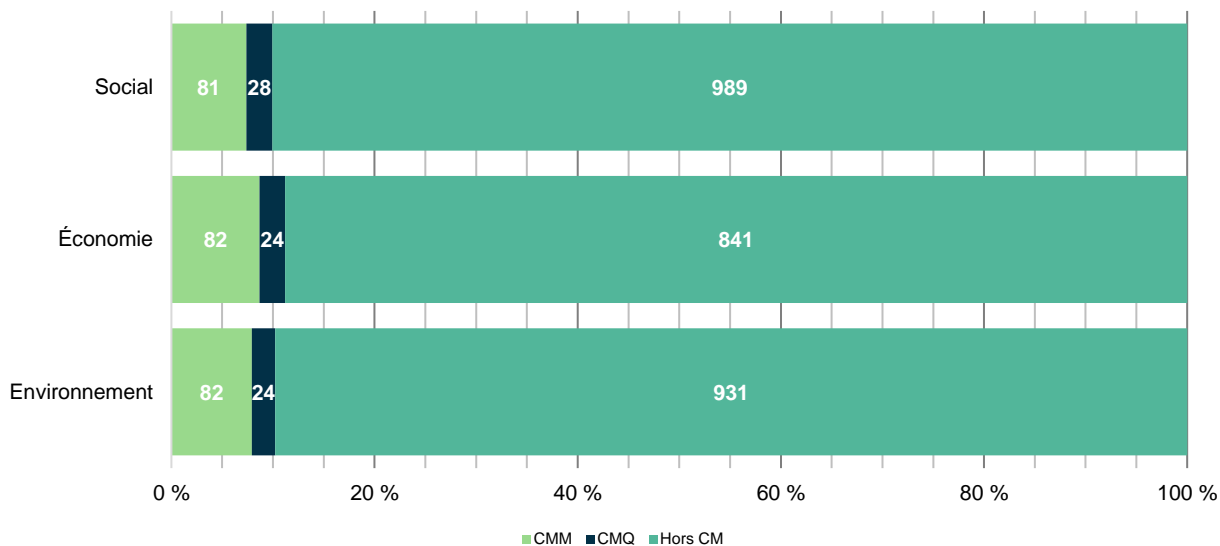


Figure 21 : Distribution des municipalités locales selon les dimensions du développement durable par territoire métropolitain (sur 1 108 municipalités locales)

Municipalités régionales de comté

Les 87 MRC prennent des mesures dans les 3 dimensions du développement durable.

3.4 Principaux enjeux abordés par dimension du développement durable

Municipalités locales

Dans la dimension **environnementale**, l'enjeu de la gestion des matières résiduelles est celui qui domine les préoccupations des municipalités locales.

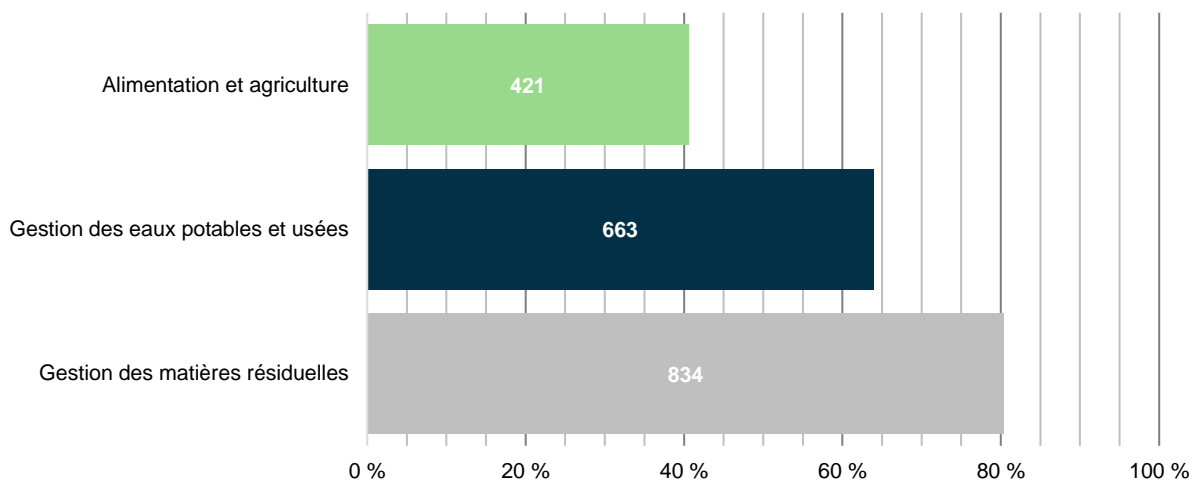


Figure 22 : Principaux enjeux abordés par les municipalités locales dans la dimension environnementale (sur 1 108 municipalités locales)

Dans la dimension **économique**, l'enjeu de la gestion des eaux potables et usées est celui qui domine les préoccupations des municipalités locales.

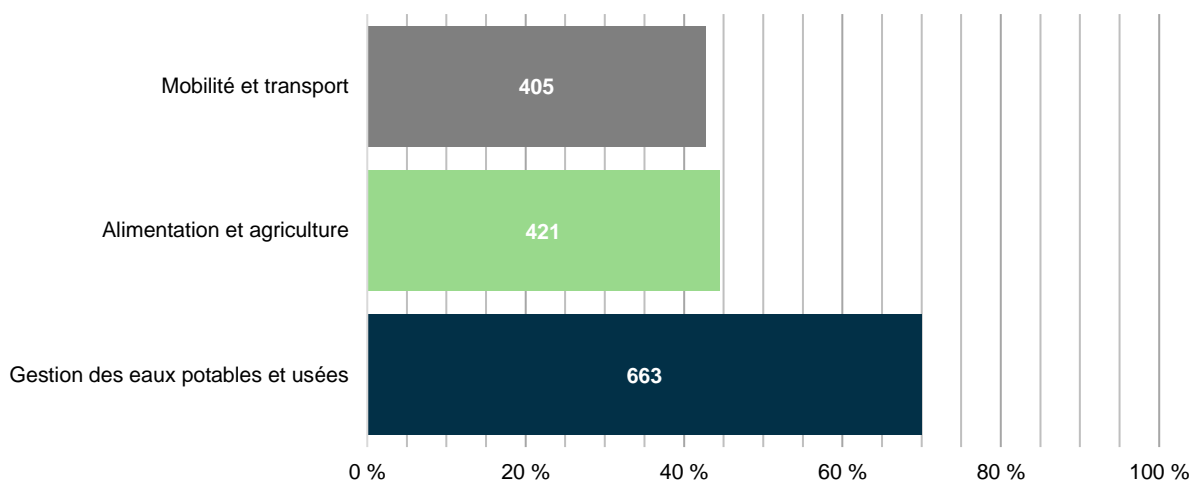


Figure 23 : Principaux enjeux abordés par les municipalités locales dans la dimension économique (sur 1 108 municipalités locales)

Enfin, dans la dimension **sociale**, l'enjeu de la cohésion sociale est celui qui domine les préoccupations des municipalités locales.

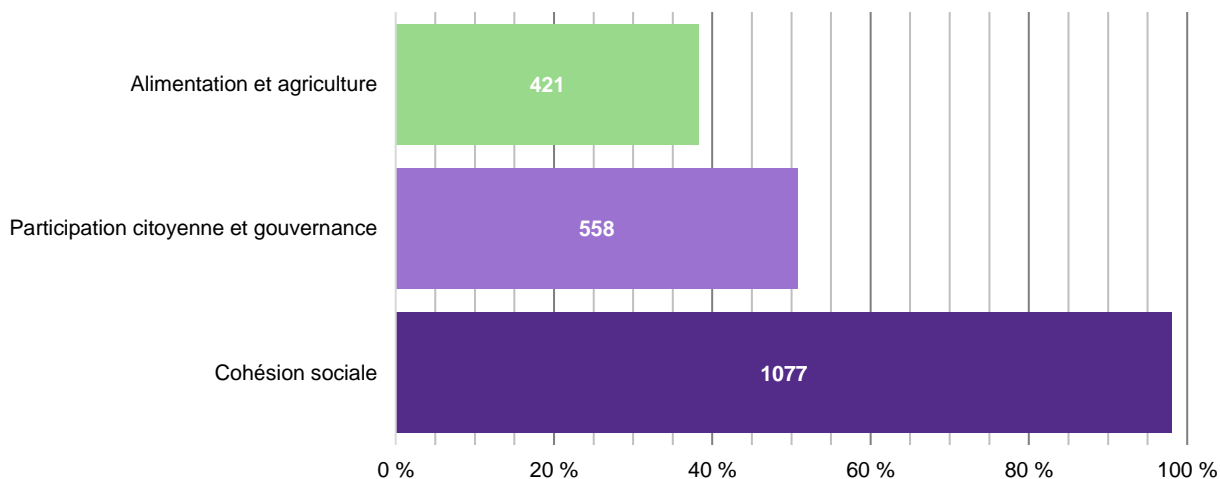


Figure 24 : Principaux enjeux abordés par les municipalités locales dans la dimension sociale (sur 1 108 municipalités locales)

Municipalités régionales de comté

Dans la dimension **environnementale**, les changements climatiques, la gestion des matières résiduelles et la mobilité et le transport sont les trois enjeux qui, ex aequo, préoccupent le plus les MRC.

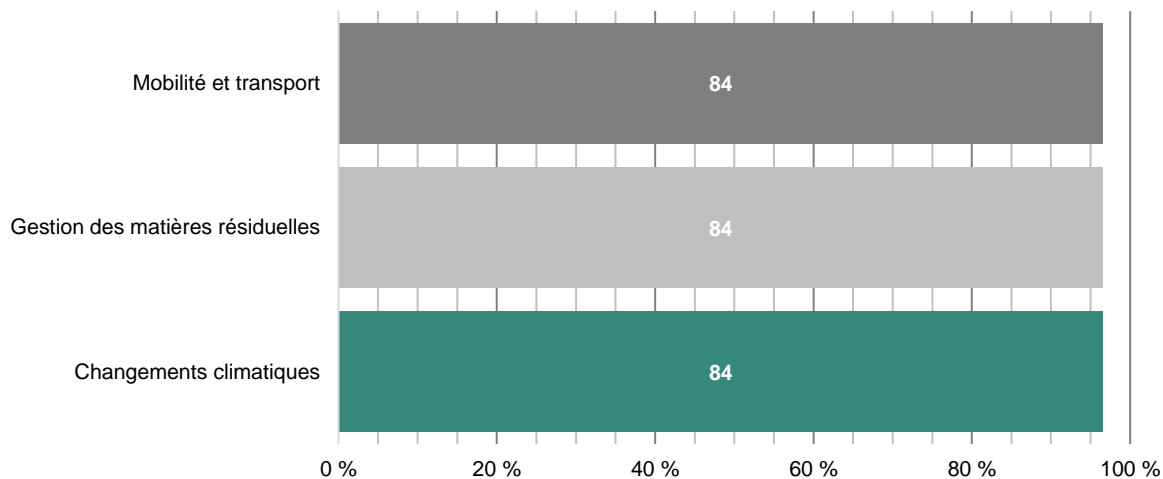


Figure 25 : Principaux enjeux abordés par les MRC dans la dimension environnementale (sur 87 MRC)

Dans la dimension **économique**, l'enjeu de la mobilité et du transport est celui qui domine les préoccupations des MRC.

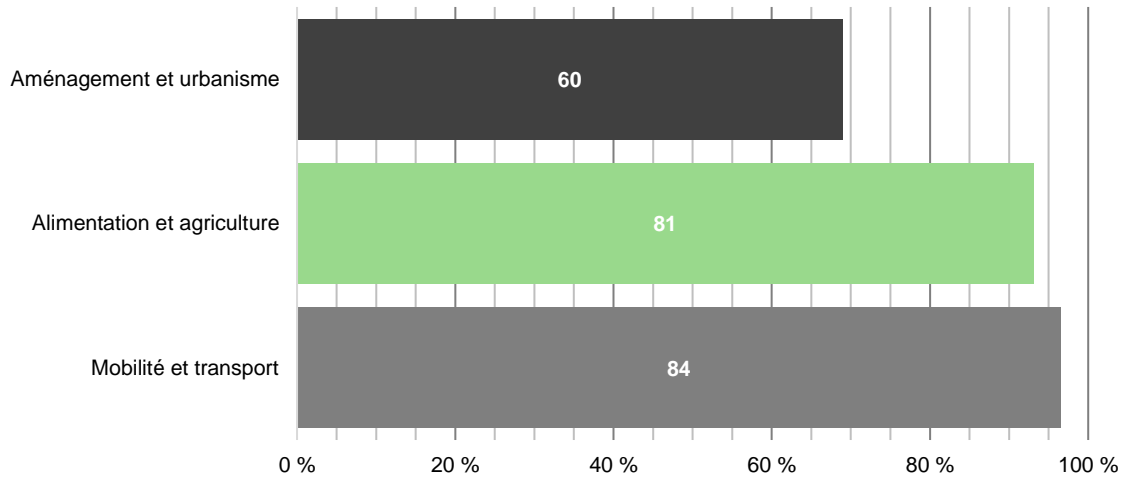


Figure 26 : Principaux enjeux abordés par les MRC dans la dimension économique (sur 87 MRC)

Enfin, dans la dimension **sociale**, l'enjeu de la cohésion sociale est celui qui domine les préoccupations des MRC.

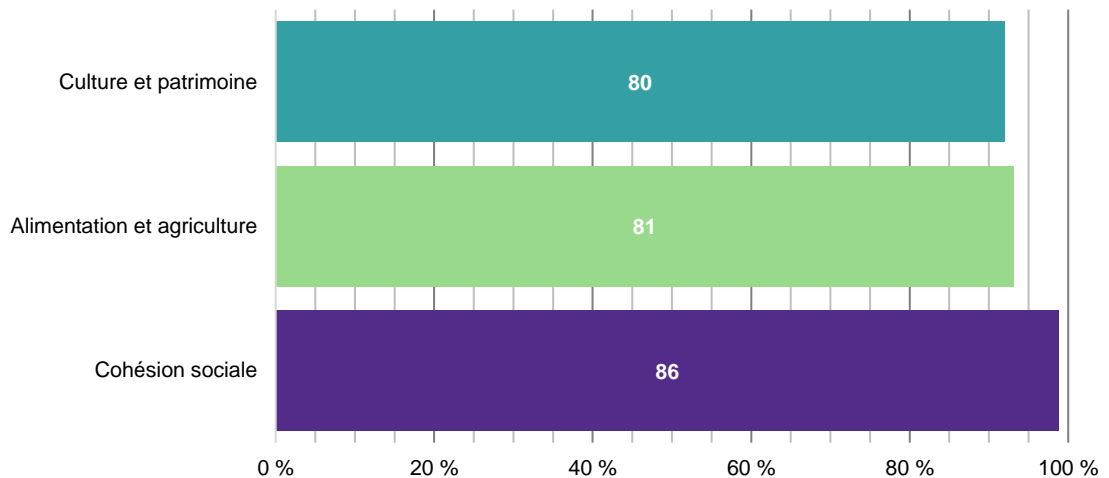


Figure 27 : Principaux enjeux abordés par les MRC dans la dimension sociale (sur 87 MRC)

3.5 Éclairage sur certaines mesures populaires adoptées par les municipalités locales

Suivant une identification des trois principaux enjeux traités dans chacune des dimensions du développement durable, les trois mesures les plus fréquentes prises en lien avec chacun de ces enjeux sont exposées dans la présente section.

Alimentation et agriculture : une fondation pour les trois dimensions du développement durable

L'alimentation et l'agriculture constituent un des principaux enjeux qui concernent les trois dimensions du développement durable auxquels les municipalités locales s'intéressent. 421 municipalités locales ont adopté au moins une mesure qui répond à cet enjeu. Les mesures mises en place concernent la planification, la réglementation ainsi que diverses autres initiatives en lien avec l'alimentation et l'agriculture.

Les trois principales mesures prises par les municipalités locales pour répondre à l'enjeu Agriculture et alimentation sont :

1. Adhésion aux Fleurons du Québec : 331 municipalités locales adhèrent à ce programme, représentant 29,9 % de celles-ci. Ce programme est soutenu par la Corporation des Fleurons du Québec. Plus d'information à ce sujet sous le tableau ci-après;
2. Adoption de mesures particulières pour l'agriculture et les potagers communautaires : 84 municipalités locales ont entrepris des actions en lien avec cette mesure, représentant 7,6 % de celles-ci;
3. Adoption d'une réglementation en matière d'élevage de poules, de pisciculture, d'aquaponie et d'apiculture : 77 municipalités locales agissent en ce sens, ce qui correspond à 6,9 % de l'ensemble des municipalités locales.

Tableau 8 : Distribution des municipalités locales selon les principales mesures pour l'enjeu Alimentation et agriculture par strate de population

Strate de population	Municipalités locales	Alimentation et agriculture		Fleurons du Québec		Agriculture et potagers communautaires		Élevage de poules, pisciculture, aquaponie et apiculture	
		N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
0 à 1 999 hab.	708	162	14,6	143	12,9	11	1,0	2	0,2
2 000 à 9 999 hab.	291	159	14,4	120	10,8	26	2,3	21	1,9
10 000 à 24 999 hab.	63	56	5,1	42	3,8	24	2,2	18	1,6
25 000 à 99 999 hab.	36	34	3,1	23	2,1	17	1,5	27	2,4
100 000 hab. et plus	10	10	0,9	3	0,3	6	0,5	9	0,8
Total	1108	421	38,0	331	29,9	84	7,6	77	6,9

Éclairage sur les Fleurons du Québec

Fondé en 2006, le programme Fleurons du Québec a pour objectif d'encourager les municipalités à verdir et à embellir l'espace urbain. Par ce programme, les municipalités sont invitées à fleurir les espaces publics. Le programme classe les municipalités d'un à cinq fleurons, un système inspiré de l'hôtellerie, qui attribue des étoiles aux établissements hôteliers.

Plus d'information sur la page Web [Municipalités Fleurons du Québec](#).

Gestion des eaux potables et usées : rencontre entre l'environnement et l'économie

Près de 60 % des municipalités locales ont adopté au moins une mesure en lien avec l'enjeu de la gestion des eaux potables et usées, lequel se rattache à la fois aux dimensions environnementale et économique. Cet enjeu concerne les pratiques durables en matière d'exploitation de la ressource aqueuse.

En matière de gestion des eaux potables et usées, les principales mesures adoptées par les municipalités sont :

1. Stratégie municipale d'économie d'eau potable : 622 municipalités locales ont mis de l'avant une telle stratégie, représentant 56,1 % de celles-ci. Une telle stratégie s'inscrit dans la mise en œuvre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, portée par le Ministère. Plus d'information à ce sujet sous le tableau ci-après;
2. Participation au Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) soutenu par le Ministère : 65 municipalités locales participaient à ce programme, soit 5,9 % de celles-ci;
3. Participation au Programme d'excellence Municipalité Écon'Eau de Réseau Environnement : 35 municipalités locales participaient à ce programme, soit 3,2 % de celles-ci.

Tableau 9 : Distribution des municipalités locales selon les principales mesures pour l'enjeu Gestion des eaux potables et usées par strate de population

Strate de population	Municipalités locales	Gestion des eaux potables et usées		Stratégie municipale d'économie d'eau potable		PRIMEAU		Programme d'excellence Municipalité Écon'Eau	
		N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
0 à 1 999 hab.	708	340	30,7	328	29,6	18	1,6	0	0,0
2 000 à 9 999 hab.	291	227	20,5	208	18,8	25	2,3	12	1,1
10 000 à 24 999 hab.	63	53	4,8	47	4,2	7	0,6	8	0,7
25 000 à 99 999 hab.	36	33	3,0	29	2,6	13	1,2	7	0,6
100 000 hab. et plus	10	10	0,9	10	0,9	2	0,2	8	0,7
Total	1108	663	59,8	622	56,1	65	5,9	35	3,2

Éclairage sur les stratégies municipales d'économie d'eau potable

En 2011, le Ministère lançait la première Stratégie québécoise d'économie d'eau potable. Par cette stratégie et ses renouvellements, les municipalités sont encouragées à préserver l'eau et à réduire les coûts associés à sa distribution. Pour y parvenir, de l'accompagnement et du financement sont offerts. De nombreuses ressources permettent aux municipalités d'adopter une stratégie municipale d'économie d'eau potable.

Plus d'information sur la page Web [À propos de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable](#).

Cohésion sociale : le premier pilier de la dimension sociale

La vaste majorité des municipalités locales a adopté au moins une mesure en lien avec l'enjeu de cohésion sociale. Cet enjeu se penche notamment sur les politiques en développement social et les services favorisant la cohésion sociale.

Les mesures les plus courantes prises pour répondre à l'enjeu de la cohésion sociale sont :

1. Politique Municipalité amie des aînés : 824 municipalités ont adopté une telle politique, ce qui représente 74,4 % de celles-ci. La démarche Municipalité amie des aînés est soutenue par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Plus d'information à ce sujet sous le tableau ci-après;
2. Municipalités alliées contre la violence conjugale : 679 municipalités se sont engagées dans cette campagne mise de l'avant par le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale, ce qui représente 61,3 % de celles-ci;
3. Politique familiale municipale : 319 municipalités ont adopté une telle politique, représentant 28,8 % de l'ensemble des municipalités locales. Le ministère de la Famille soutient l'adoption de telles politiques.

Tableau 10 : Distribution des municipalités locales selon les principales mesures pour l'enjeu Cohésion sociale par strate de population

Strate de population	Municipalités locales	Cohésion sociale		Municipalité amie des aînés		Municipalités alliées contre la violence conjugale		Politique familiale municipale	
		N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
0 à 1 999 hab.	708	682	61,6	498	44,9	412	37,2	160	14,4
2 000 à 9 999 hab.	291	286	25,8	239	21,6	185	16,7	112	10,1
10 000 à 24 999 hab.	63	63	5,7	50	4,5	43	3,9	27	2,4
25 000 à 99 999 hab.	36	36	3,2	30	2,7	32	2,9	14	1,3
100 000 hab. et plus	10	10	0,9	7	0,6	7	0,6	6	0,5
Total	1 108	1 077	97,2	824	74,4	679	61,3	319	28,8

Éclairage sur les politiques Municipalité amie des aînés

Le programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés a vu le jour en 2009. Cette démarche a pour objectifs d'encourager la participation active des aînés au sein de leur communauté et de concrétiser la vision d'une société inclusive pour tous les âges.

La démarche prévoit l'adaptation des programmes, des infrastructures et des services municipaux au vieillissement de la population locale.

Plus d'information sur la page Web [Soutien gouvernemental aux démarches des municipalités amies des aînés](#).

Gestion des matières résiduelles : le pilier de la dimension environnementale

On dénombre 834 municipalités locales ayant adopté au moins une mesure en lien avec l'enjeu de la gestion des matières résiduelles, ce qui représente 75,3 % de l'ensemble de celles-ci. Cet enjeu concerne notamment les politiques, les infrastructures, la réglementation ou encore les mesures de sensibilisation en matière de gestion des matières résiduelles.

Les mesures les plus courantes pour répondre à cet enjeu sont :

1. Écocentre : 582 municipalités ont accès à ce type d'établissement, ce qui représente 52,5 % de celles-ci. Plus d'information à ce sujet sous le tableau ci-après;
2. Collecte des matières organiques : 557 municipalités ont déclaré qu'une collecte des matières organiques s'effectue sur leur territoire, représentant 50,3 % de celles-ci;
3. Bannissement du plastique et des articles à usage unique : 41 municipalités locales ont banni les plastiques et les articles à usage unique, ce qui représente 3,7 % de l'ensemble des municipalités locales.

Tableau 11 : Distribution des municipalités locales selon les principales mesures pour l'enjeu Gestion des matières résiduelles par strate de population

Strate de population	Municipalités locales	Gestion des matières résiduelles		Écocentre		Collecte des matières organiques		Bannissement du plastique et articles à usage unique	
		N ^{bro}	%	N ^{bro}	%	N ^{bro}	%	N ^{bro}	%
0 à 1 999 hab.	708	477	43,1	283	25,5	303	27,3	2	0,2
2 000 à 9 999 hab.	291	249	22,5	193	17,4	167	15,1	13	1,2
10 000 à 24 999 hab.	63	62	5,6	61	5,5	52	4,7	12	1,1
25 000 à 99 999 hab.	36	36	3,2	35	3,2	28	2,5	10	0,9
100 000 hab. et plus	10	10	0,9	10	0,9	7	0,6	4	0,4
Total	1 108	834	75,3	582	52,5	557	50,3	41	3,7

Éclairage sur les écocentres

Les écocentres sont des lieux de dépôt volontaire dont l'accès est souvent gratuit pour les citoyens. Généralement, les matières résiduelles destinées au recyclage, à la valorisation et parfois au réemploi y sont acceptées. Selon les municipalités, les matières d'origine domestique, industrielle, commerciale ou institutionnelle peuvent y être laissées.

Plus d'information dans la fiche [Les écocentres](#) diffusée dans le contexte du [Bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles au Québec](#).

Participation citoyenne et gouvernance : le deuxième pilier de la dimension sociale

En matière de participation citoyenne et de gouvernance, 558 municipalités locales prennent au moins une mesure qui répond à cet enjeu, représentant 50,4 % de celles-ci. Cet enjeu comprend la réalisation de consultations populaires facultatives, la mise en place de forums citoyens, ainsi que les démarches d'urbanisme et de budget participatifs.

Les mesures les plus populaires relativement à l'enjeu de la participation citoyenne et de la gouvernance sont :

1. L'autorisation du vote par correspondance : 340 municipalités ont adopté cette mesure en temps d'élections, représentant 30,7 % de celles-ci. Plus d'information à ce sujet sous le tableau ci-après;
2. Mesures facultatives d'urbanisme participatif : 301 municipalités prennent des mesures dans ce domaine, représentant 27,2 % de celles-ci;
3. Budget participatif : 46 municipalités locales font l'expérience d'un tel budget, représentant 4,2 % de l'ensemble de ces municipalités.

Tableau 12 : Distribution des municipalités locales selon les principales mesures pour l'enjeu Participation citoyenne et gouvernance par strate de population

Strate de population	Municipalités locales	Participation citoyenne et gouvernance		Vote par correspondance		Urbanisme participatif		Budget participatif	
		N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
0 à 1 999 hab.	708	270	24,4	199	18,0	90	8,1	5	0,5
2 000 à 9 999 hab.	291	180	16,2	92	8,3	108	9,7	13	1,2
10 000 à 24 999 hab.	63	62	5,6	29	2,6	60	5,4	11	1,0
25 000 à 99 999 hab.	36	36	3,2	12	1,1	34	3,1	11	1,0
100 000 hab. et plus	10	10	0,9	8	0,7	9	0,8	6	0,5
Total	1108	558	50,4	340	30,7	301	27,2	46	4,2

Éclairage sur le vote par correspondance

Le vote par correspondance peut être autorisé afin de permettre à certains électeurs de voter par la poste. Un bulletin de vote par correspondance est transmis aux électeurs admissibles qui en font la demande, leur évitant ainsi de se déplacer le jour du scrutin.

Plus d'information sur l'utilisation du vote par correspondance lors des élections générales municipales de 2021 dans le [Rapport d'évaluation du vote par correspondance d'Élections Québec](#).

Mobilité et transport : un pilier de la dimension économique

Ce sont 405 municipalités locales qui prennent au moins une mesure répondant à cet enjeu, ce qui représente 36,6 % de celles-ci. Cet enjeu comprend les différents services de transport collectif, les services de covoiturage et de partage de véhicules municipaux et, notamment, de vélos en libre-service.

Les mesures les plus populaires en lien avec l'enjeu de la mobilité et du transport sont :

1. Service de transport collectif : 368 municipalités ont adopté une ou des mesures en lien avec un tel service, représentant 33,2 % de celles-ci. Plus d'information à ce sujet sous le tableau ci-après;
2. Participation au Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains du ministère des Transports et de la Mobilité durable : 64 municipalités locales ont utilisé cette aide financière, représentant 5,8 % de celles-ci;
3. Adoption d'un plan de mobilité durable : 58 municipalités locales se sont dotées d'un tel plan, représentant 5,2 % de l'ensemble des municipalités locales.

Tableau 13 : Distribution des municipalités locales selon les principales mesures pour l'enjeu Mobilité et transport par strate de population

Strate de population	Municipalités locales	Mobilité et transport		Transport collectif		Transport actif dans les périmètres urbains		Plan de mobilité durable	
		N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
0 à 1 999 hab.	708	123	11,1	109	9,8	1	0,1	5	0,5
2 000 à 9 999 hab.	291	175	15,8	155	14,0	19	1,7	20	1,8
10 000 à 24 999 hab.	63	61	5,5	59	5,3	16	1,4	18	1,6
25 000 à 99 999 hab.	36	36	3,2	35	3,2	18	1,6	10	0,9
100 000 hab. et plus	10	10	0,9	10	0,9	10	0,9	5	0,5
Total	1108	405	36,6	368	33,2	64	5,8	58	5,2

Éclairage sur les services de transport collectif

Certaines municipalités mettent en place des politiques et des programmes en matière de transport collectif. L'offre d'un service de transport collectif fournit une alternative à l'utilisation de la voiture individuelle, permet la mobilité des personnes marginalisées et vulnérables et détermine l'urbanisme de nombreux centres urbains en plus d'avoir des effets tangibles sur les émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports.

Plus d'information sur la page Web [Transport collectif](#).

3.6 Programmes de financement dans un contexte de développement durable du milieu municipal

Au fil du temps, différentes sources de financement ont été mises en place pour soutenir le milieu municipal dans la recherche d'un développement durable. Plusieurs programmes du Ministère subventionnent des initiatives cohérentes avec cette volonté, notamment pour inciter les municipalités à prendre en compte les changements climatiques dans leur planification territoriale. Certaines municipalités ont de ce fait saisi l'occasion qui leur était offerte d'élargir leur réflexion et d'élaborer une démarche soutenue de développement durable.

La compilation des renseignements se rapportant au développement durable du milieu municipal préalable au présent Portrait met en lumière les principaux programmes de financement ayant permis aux municipalités de développer une démarche de développement durable. Ces principaux programmes de financement sont Climat municipalités et le Fonds municipal vert.

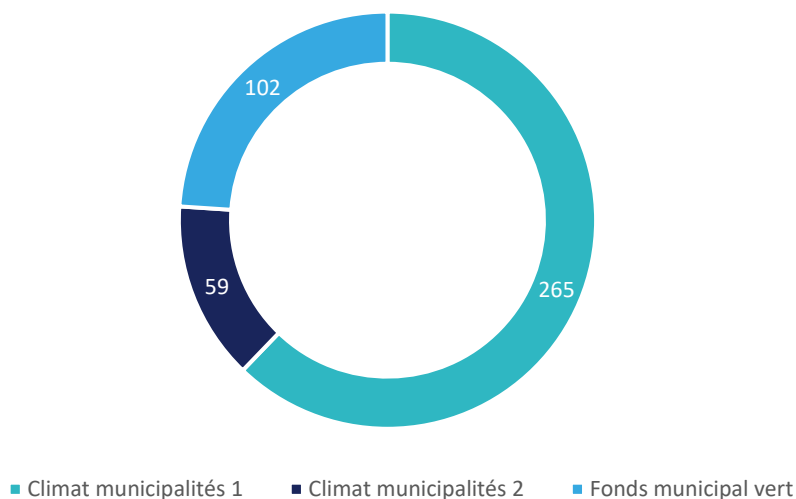


Figure 28 : Recours à certains programmes de financement par les municipalités locales (sur 1 108 municipalités locales)

Programme Climat municipalités, phases un et deux

Le programme Climat municipalités est un programme du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

La phase un de ce programme a été lancée en 2009 dans le but de soutenir financièrement les municipalités dans la réalisation d'un inventaire d'émissions de gaz à effet de serre (GES). Les plans d'action visant la réduction des émissions de GES et les plans d'adaptation aux changements climatiques pouvaient être financés.

La phase deux du programme est consacrée à la mise en œuvre de projets novateurs de réduction des émissions de GES et d'adaptation aux changements climatiques. Ces projets doivent notamment permettre aux organismes municipaux de contribuer à l'essor d'une économie sobre en carbone.

Selon les renseignements récoltés dans le cadre de la réalisation de ce Portrait, le premier volet du programme a été utilisé à 274 occasions pour financer diverses initiatives municipales, alors que le deuxième volet a été utilisé 65 fois. Au total, 265 municipalités locales ont participé au premier volet du programme, alors que 59 municipalités ont participé au deuxième.

Plus d'information sur la page Web du [Programme Climat municipalités — Phase 2](#).

Fonds municipal vert

Géré par la Fédération canadienne des municipalités, le Fonds municipal vert a, depuis 2000, l'objectif de permettre aux municipalités d'être plus résilientes et de les inciter à adopter des pratiques durables.

Selon les renseignements récoltés dans le cadre de la réalisation de ce Portrait, le Fonds municipal vert a été utilisé à 170 occasions dans le cadre de diverses mesures et programmes municipaux tels que l'élaboration de démarches de développement durable. Au total, 102 municipalités ont eu recours à ce programme de financement.

Plus d'information sur la page Web [Fonds municipal vert](#).

4. Conclusion

Le présent Portrait révèle que 85 % des municipalités réalisent des actions dans les 3 dimensions du développement durable. Ce dernier révèle aussi que le moteur du développement durable municipal est l'enjeu de la cohésion sociale.

Malgré la baisse du nombre de municipalités dotées d'une démarche de développement durable depuis 2018, au sens de « démarche de développement durable » pris aux fins des enquêtes, il ressort de ce Portrait que plusieurs municipalités possèdent néanmoins des démarches en faveur du développement durable malgré leur caractère moins formel et moins intégré.

Bien que plusieurs programmes gouvernementaux soutiennent financièrement des initiatives et des projets en matière de développement durable, le financement de démarches intégrées semble demeurer un défi pour les administrations municipales. En 2020, le manque de moyens financiers était d'ailleurs encore identifié par le milieu municipal comme un frein important à l'adoption de démarches intégrées.

4.1 À l'avenir : Réflexions, pistes d'action et recommandations

Les municipalités entreprennent des démarches de développement durable qui sont propres à leur réalité. L'engagement formel dans une démarche, la planification à long terme et la reddition de comptes publique sont des critères pour qualifier une démarche qui ne sont peut-être pas appropriés pour toutes les municipalités. En 2020, le ratio de municipalités engagées dans la voie du développement durable est passé de 59 % à 12 % en appliquant ces critères, alors que nous savons, en 2023, que 85 % mènent des initiatives dans les 3 dimensions du développement durable.

Bien que pertinents, ces derniers critères donnent l'impression de biaiser les faits. Le milieu municipal est riche de sa diversité et cette expression se reflète dans un large éventail d'approches en faveur du développement durable.

Dans un contexte où les municipalités sont maintenant reconnues en tant que gouvernements de proximité, et conformément au principe de subsidiarité, il importe de réfléchir à d'autres options, comme de renforcer d'abord l'engagement du milieu supralocal, constitué de l'ensemble des MRC, en matière de développement durable. Dans ce scénario, les MRC et, notamment, les agglomérations pourraient participer à créer une synergie régionale en faveur du développement durable.

L'accès aux données

En dehors des grandes municipalités et des deux communautés métropolitaines, les organismes municipaux rendent peu de données accessibles. La mutualisation des données, des bilans et des diagnostics municipaux constituerait un atout majeur pour réaliser un portrait encore plus précis de la situation. Données Québec pourrait vraisemblablement offrir des solutions en ce sens.

Le partage des données

Le gouvernement du Québec s'est engagé à devenir un gouvernement ouvert et il adhère aux quatre principes clés du concept, soit : la transparence, la participation, la collaboration et l'innovation.

En 2023, seulement 21 municipalités locales et MRC téléversent des données sur le site Données Québec.

Le groupe de travail pour la création d'une communauté de données ouvertes sur le développement durable du milieu municipal du Québec poursuivra ses démarches visant à explorer l'intérêt pour une communauté de données pour les partenaires potentiels, particulièrement les organismes municipaux.

La gouvernance des données

La gouvernance des données réfère aux processus de collecte, de documentation et d'usage des données. Elle présente plusieurs avantages pour les municipalités. En effet, elle permet de développer une vision globale et homogène des données par l'entremise de plateformes telles que celle de Données Québec. De plus, elle améliore les systèmes de gestion puisque les données facilitent la surveillance des actifs municipaux et permettent de suivre facilement les opérations financières.

4.2 Chantier pour la création d'un système d'indicateurs de développement durable municipal

Parallèlement à l'actualisation des paradigmes qui gouvernent l'idée que le milieu municipal doit développer des démarches de développement durable pour s'inscrire dans la mouvance du développement durable, un nouveau pan s'ouvre et invite à l'exploration. L'engagement du milieu municipal en faveur du développement durable par l'entremise de l'adoption de démarches intégrées n'est peut-être pas la seule avenue à envisager. Le temps est peut-être aussi venu de développer un système d'indicateurs de développement durable municipal.

L'expérience du présent Portrait, de même que la collaboration avec ses partenaires membres du groupe de travail pour la création d'une communauté de données ouvertes sur le développement durable du milieu municipal du Québec, ouvrent la voie à l'exploration de nouveaux horizons.

Références

Gazette officielle du Québec (2020). Décret de population pour 2021. Décret n° 1358-2020 du 16 décembre 2020. Estimation de l'Institut de la statistique du Québec au 1^{er} juillet 2020.

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (2020). Sondage sur les démarches de développement durable des organismes municipaux.

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (2018). Sondage sur les démarches de développement durable des organismes municipaux.

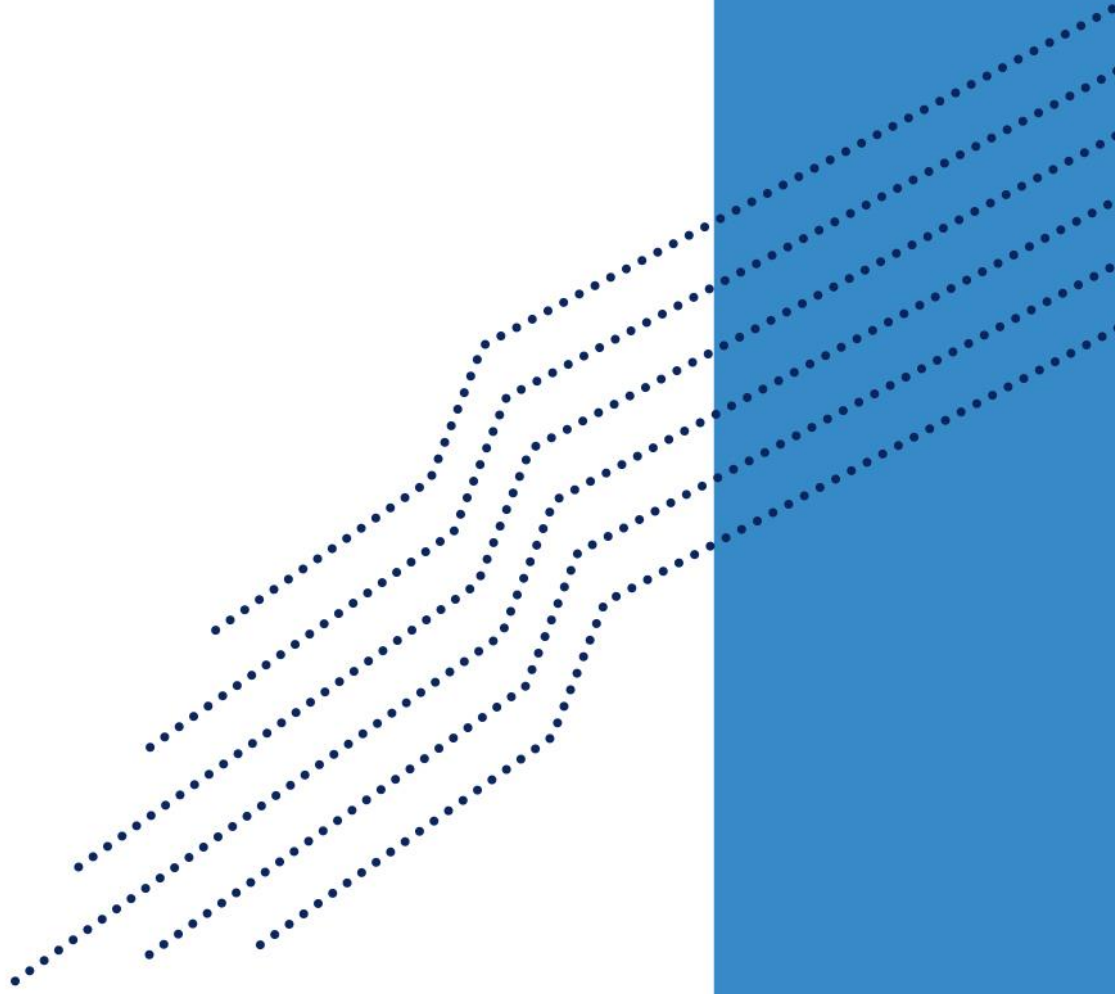
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (2015). Sondage sur les démarches de développement durable des organismes municipaux.

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (2012). Sondage sur les démarches de développement durable des organismes municipaux.

Ministère de la Santé et des Services sociaux (2018). Politique et plan d'action — Vieillir et vivre ensemble — Chez soi, dans sa communauté, au Québec.

Ministère de la Santé et des Services sociaux (2020). Municipalité amie des aînés — Programme de soutien à la démarche. Volet 1 — Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés.

Ville de Montréal (2005). Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise.



*Affaires municipales
et Habitation*

Québec 